

ALGÉRIE - ITALIE

## Une délégation du CREA reçue à Rome par le Vice-ministre du Développement économique

P 16

LA COUR DES COMPTES  
L'A NOTE DANS SON  
RAPPORT

**EPE :**  
**surinvestissement**  
**et manque de**  
**qualification**

# Le Courrier

L'INFORMATION AU QUOTIDIEN d'Algérie

Quotidien national d'information - Prix Algérie 10 DA - France 1 Euro

p 3 Vendredi 25 - samedi 26 novembre 2022 - www.lecourrier-dalgerie.com - N°5699 - 19<sup>e</sup> année

23E SALON  
INTERNATIONAL DE  
L'ARTISANAT À ALGER

**Les œuvres**  
**palestiniennes**  
**et sahraouies**  
**à l'honneur**

P 16

## ASSASSINAT DE DJAMEL BENSMAÏL

# 49 condamnés à mort et 17 acquittements

LIRE EN PAGE 2

## INDUSTRIALISATION ET RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

# L'Algérie plaide pour l'Afrique à Niamey

« Nous devons, nous les Africains, renforcer la solidarité interafricaine pour pouvoir résister à ces bouleversements et leurs répercussions ». Benabderrahmane, représentant le président Tebboune, au 17<sup>e</sup> Sommet extraordinaire de l'UA, à Niamey.

LIRE EN PAGE 3

## ÉDUCATION NATIONALE



**Belabed veut**  
**« parfaire »**  
**la prochaine**  
**rentrée**  
**scolaire**

P 4

## LOGEMENT PROMOTIONNEL AIDÉ

**Belaribi**  
**annonce**  
**l'introduction**  
**d'ajustements**  
**dans la formule**

P 5

LES COURSES EN DIRECT

HIPPODROME ABDELMADJID  
AOUCHICHE - ALGER,  
CET APRÈS-MIDI À 15H30

**Un quinté**  
**superbement**  
**conçu**

P 14



Ph : APS

ASSASSINAT DE DJAMEL BENSMAIL

# 49 accusés condamnés à mort et 17 autres acquittés

*Poursuivis pour plusieurs chefs d'inculpation dont la commission d'actes terroristes et subversifs attentatoires à la sécurité de l'État et à l'unité nationale, participation à un homicide volontaire avec préméditation et guet-apens, incitation à la violence contre les membres de la force publique, incitation à la discrimination et diffusion du discours de haine, notamment dans l'affaire du meurtre de Djamel Bensmail, un jeune issu de Miliana, assassiné en août 2021 à Miliana, 49 accusés sont condamnés à la peine capitale, par le tribunal de Dar El-Beïda à Alger.*



« En vertu des dispositions de l'article 11 du code de procédure pénale, le procureur général près la Cour d'Alger informe l'opinion publique que le tribunal criminel de première instance de la même Cour a rendu ce jeudi le 24 novembre 2022 un jugement de première instance

dans l'affaire du meurtre de Djamel Bensmail condamnant 49 accusés à la peine capitale. Les mis en cause étaient poursuivis pour crime d'homicide volontaire et lynchage du cadavre de Djamel Bensmail outre la mise à feu volontaire des forêts ayant entraîné la mort de plusieurs personnes", précise le texte.

Le tribunal criminel de première

instance de Dar El Beïda (Alger) a prononcé, également, dans le cadre de la même affaire, d'autres peines contre d'autres accusés, allant de deux (02) à dix (10) ans de prison ferme, assorties d'amendes allant de 100.000 à 200.000 DA, et a acquitté 17 autres. Le procès des présumés assassins du défunt Djamel Bensmail, lynché à mort et brûlé

vif par une foule en colère, à Larbaa Nath Irathen, s'est ouvert le 15 novembre dernier, au tribunal criminel de Dar El Beïda.

Les faits de cette tragédie nationale remontent au mois d'août de l'été 2021. La Kabylie était alors ravagée par d'énormes incendies de forêts qui avaient touché, pratiquement, toute la région, faisant au moins 90 morts en moins d'une semaine, dont pas moins de 24 étaient originaires du même village, relevant de Larbaa Nath Irathen, sur les hauteurs de Tizi-Ouzou. Venu dans la région pour prêter main forte à la population locale dans leur lutte contre les incendies meurtriers, Djamel Bensmail, jeune de 36 ans, originaire de Miliana, une commune de la wilaya d'Aïn Defla, devint vite un suspect aux yeux de certains qui le soupçonnaient d'avoir tenté d'allumer un feu. Ayant eu vent des soupçons qui pesaient sur lui, le jeune Djamel se rend alors à la police. Mais le fourgon de police le transportant au commissariat était intercepté par une foule chauffée à blanc, l'extirpant du véhicule après l'avoir frappé. Djamel est lynché à mort et brûlé vif par une foule en colère.

Après enquête, les services de police ont arrêté 36 personnes suspectes dans cette affaire, dont 3 femmes, parmi elles celle qui incitait à l'égorger alors qu'il était brûlé dans une vidéo largement relayée sur les réseaux sociaux. Le jeune, qui filmait alors qu'il poignardait la victime, a été interpellé alors qu'il tentait de s'enfuir au Maroc. Grâce aux aveux des personnes

arrêtées, de nouveaux suspects ont été interpellés.

La poursuite de l'enquête a permis également l'arrestation de 25 autres suspects, en état de fuite dans plusieurs wilayas du pays. La DGSN avait indiqué que parmi les personnes arrêtées figurent des membres de l'organisation MAK, affirmant également que l'exploitation du téléphone avait permis de découvrir des informations étonnantes sur les véritables mobiles du meurtre, non dévoilées en raison du secret de l'instruction.

Plus d'une semaine plus tard, le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, annonce, lors d'une conférence de presse la rupture des relations avec le Maroc, pointé du doigt dans une affaire de connivence avec le MAK et Rachad, classés par l'Algérie comme deux organisations terroristes impliquées, selon les autorités du pays, dans les crimes liés aux incendies qu'a connus un certain nombre de wilayas du pays. Ces deux groupes ont été également pointés du doigt par le chef de la diplomatie algérienne d'être derrière l'assassinat de Djamel Bensmail. Depuis l'enquête s'est poursuivie et les arrestations se sont multipliées.

Pour rappel, le procureur de la République, a requis, dans cette affaire, la peine capitale contre plus de 70 détenus et des peines de 10 ans de prison ferme à l'encontre de 25 autres accusés jugés pour des faits délictuels « attroupement armé, outrage à corps constitué et diffusion de photos et vidéos visant à semer le trouble.

**Brahim Oubellil**

## Ferhat Mehenni condamné à la perpétuité dans cette affaire

Le tribunal criminel de première instance de Dar El Beïda à Alger a condamné, jeudi, le chef du Mouvement terroriste "MAK", Ferhat M'heni à la perpétuité et confirmé le mandat d'arrêt international émis à son encontre pour des chefs d'accusation liées au meurtre de Djamel Bensmail, assassiné en août 2021 à Larbaa Nath Irathen dans la wilaya de Tizi Ouzou. Le Tribunal a condamné à la même peine, quatre coaccusés en état de fuite hors du territoire national, dont l'adjoint du principal accusé, le dénommé Brahim Belabès. Le Tribunal a, d'autre part, transféré le dossier d'un autre coaccusé dans la même affaire, au tribunal correctionnel. Le tribunal criminel de première instance de Dar El Beïda a condamné, hier, 49 accusés à la peine capitale pour homicide et lynchage du cadavre de Djamel Bensmail, 28 autres accusés à des peines allant de deux (02) à dix (10) ans de prison ferme, assorties d'amendes allant de 100.000 à 200.000 DA, et a acquitté 17 autres.

**R. N.**

LES COUPABLES SONT PASSIBLES DE PEINES ALLANT JUSQU'À LA PERPÉTUITÉ

## La main de fer contre les voleurs de cuivre

De lourdes peines allant jusqu'à la prison à perpétuité seront infligées aux personnes coupables de vol et de contrebande de câbles électriques et téléphoniques et de tuyaux en plastique (PVC) utilisés dans les réseaux d'assainissement, a déclaré le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Abderrachid Tabi, lors d'une plénière consacrée aux questions orales à l'Assemblée populaire nationale.

Un message fort qui exprime la détermination des autorités à travailler sans relâche pour garantir que tous les voleurs impliqués dans des crimes contre les infrastructures de l'État et les biens des particuliers, feront face à toute la force de la loi en vigueur. Devant les parlementaires, le ministre a fait état du traitement, durant 2021 et le premier semestre de 2022, de « quelque 767 affaires liées à ces crimes », ajoutant que « des instructions ont été données aux procureurs généraux afin de durcir les peines à l'encontre de ces criminels ». Par ailleurs, et concernant la facilitation des procédures dans le secteur de la justice, le ministre a affirmé que « la généralisation de l'utilisation des nouvelles technologies réduira la pression sur les fonctionnaires des tribunaux et des cours de justice et améliorera les prestations que les mêmes services fournissent au citoyen », annonçant dans ce

sillage que « le code de procédure civil et le code pénal font l'objet de révision », ce qui permettra « de prendre en charge la question du manque des magistrats et de la pression sur les cours de justice, à travers notamment la création de cours de justice spécialisées ».

### LA CHASSE AUX SPÉCULATEURS SE POURSUIT

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des sanctions à l'encontre des commerçants impliqués dans des pratiques

de spéculation, le ministère de la Justice a annoncé la condamnation de 45 suspects, avec des peines de prison allant de 3 à 20 ans, et des amendes allant de 1 million à 10 millions de dinars. Durant la période allant du 20 au 24 novembre 2022, les autorités judiciaires à travers le pays ont enregistré des poursuites pénales contre 65 prévenus, pour spéculation illégale. Selon un communiqué du ministère, les accusés ont été renvoyés devant les tribunaux, avec comparution immédiate. Le même document a précisé

que les jugements ont été rendus par plusieurs juridictions, à Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Blida, Tamanrasset, Tebessa, Djelfa, Ourgla, Tipaza et Mila, ajoutant que ces mesures visent à « éradiquer toutes les futures pratiques de spéculation sur le marché algérien », une stratégie dissuasive pour « endiguer ce phénomène commercial généralisé qui a eu, jusqu'à présent, un impact dévastateur sur le pouvoir d'achat des citoyens ».

**Hamid Si Ahmed**

ALORS QU'AUUCUNE PEINE DE MORT N'A ÉTÉ PRONONCÉE DEPUIS 1993

## Insoutenable clémence pour les criminels dangereux

Depuis 1993, aucune peine de mort n'a été prononcée par la justice algérienne, alors que l'Algérie a toujours joué un rôle actif au niveau international, en vue d'inciter les pays à cesser de recourir à cette condamnation. Néanmoins, l'Algérie a toujours parrainé et voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU, préconisant un moratoire sur les exécutions.

C'est ce qu'a confirmé le ministre de la Justice, rappelant dans ce contexte, à une question sur l'éventuelle réactivation de la peine capitale pour des crimes comme l'homicide volontaire, que l'Algérie avait décidé, en 1993, de « geler l'application de cette peine par respect à ses engagements internationaux ». Indiquant que les statistiques confirment que « les taux d'homicide restent, cependant, élevés dans les pays qui se soucient d'appliquer la peine de mort », Tabi a ajouté qu'« il n'a pas d'in-

convénient à poursuivre le traitement de la question du maintien ou non de la peine de mort, par analyse et débat de la part des spécialistes ». Un taux de criminalité dans certains pays qui explique pourquoi la justice algérienne n'a toujours pas aboli la peine capitale, n'accordant dans cet ordre une clémence envers les criminels dangereux, comme l'a précisé le ministre. « Les auteurs des crimes dangereux (une vingtaine) ne sont pas concernés par les mesures de grâce », citant « le kidnapping, la corruption, le détournement et dilapidation des deniers publics, ou encore les crimes commis dans le cadre des bandes de quartiers ». L'Algérie a consenti des efforts colossaux pour lutter contre tous types de criminalité, en apportant des amendements axés notamment sur le durcissement des peines, a-t-il conclu à ce sujet.

**H. S. A.**

INDUSTRIALISATION ET RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

# L'Algérie plaide pour l'Afrique à Niamey

*L'indépendance relativement acceptable de l'Afrique vis-à-vis du reste du monde passe par l'autonomisation économique dans le cadre d'une vision et démarche communes à tous les pays du continent.*



Ph : DR

Dans une allocution prononcée lors d'une séance tenue à huis clos du 17e Sommet extraordinaire de l'Union africaine, organisé à Niamey, et auquel a pris part le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane en représentant le président Abdelmadjid Tebboune, l'Algérie a assuré son « entière disposition et son engagement » à adhérer à soutenir les démarches communes portant renforcement de l'industrie et l'industrialisation de l'Afrique, comme thème central du rendez-vous de la capitale du Niger. Le représentant de l'Algérie a ainsi souligné « l'entière disposition de l'Algérie et son engagement à adhérer aux démarches communes ainsi que son appui au renforcement de l'industrie et de l'industrialisation dans notre continent (africain) et à atteindre les plus hauts niveaux d'intégration, en concrétisation des objectifs majeurs tracés par les fondateurs de notre organisation panafricaine », rapporte l'APS hier les propos du Premier ministre. Il a rappelé dans ce contexte "le rôle essentiel" des Petites et moyennes entre-

prises dans le domaine de l'industrie, soulignant l'importance de "leur accorder le soutien et l'appui nécessaires et d'améliorer leurs capacités concurrentielles". Le Premier ministre a appelé à "la mise en place d'un nouveau modèle économique et à l'élaboration d'une stratégie industrielle globale, en vue d'atteindre une industrie efficiente et une économie forte, intégrée et cohérente qui lui assure une place dans les chaînes de valeurs régionales, continentales et africaines". Le Premier ministre a, par ailleurs rappelé, que l'Algérie a amorcé, sous la direction judicieuse du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, "le processus de développement de son économie et de diversification de ses exportations pour ne pas rester tributaire des cours des hydrocarbures, tout en accordant une extrême importance au développement et à l'aménagement des zones industrielles dans le cadre de son plan de développement". "L'Algérie récolte aujourd'hui les fruits de ces efforts, ses exportations hors hydrocar-

bures ayant triplé au cours des deux dernières années", a-t-il dit. Le Premier ministre a également souligné que l'Algérie tend à assurer, dans le cadre de sa nouvelle orientation économique, une croissance soutenue respectant les nouvelles normes environnementales du développement durable dont la réduction des gaz à effet de serre et la préservation des ressources naturelles, en vue d'assurer une vie meilleure aux générations futures".

## « NOUS DEVONS, NOUS AFRICAINS, NOUS SOLIDARISER »

Dans le même sillage, Benabderrahmane a évoqué les crises politiques, les problèmes de développement et de changements climatiques et les répercussions mondiales de la pandémie de Covid-19 sur la vie socioéconomique des pays, ajoutant que le continent africain, fortement affecté par cette situation déplorable, est aujourd'hui face à un nouveau défi dicté par la conjoncture internationale actuelle et son impact sur la chaîne

d'approvisionnement en denrées alimentaires, matières premières et énergie". Face à cette situation, ajoute-t-il, "nous devons, nous les Africains, renforcer la solidarité interafricaine pour pouvoir résister à ces bouleversements et leurs répercussions, notamment en ce qui concerne notre sécurité alimentaire, car il est désormais nécessaire d'intensifier notre action commune afin de relancer nos économies et de trouver les moyens de réaliser l'intégration en particulier dans le domaine de l'industrie et de la fabrication". Parmi les insuffisances qui entravent la relance économique en Afrique, le Premier ministre a relevé notamment "l'absence d'une politique continentale, claire et cohérente, en matière d'industrie et d'industrialisation". "Au-delà de notre soutien politique franc et sincère à toutes les démarches louables, nous sommes appelés, a-t-il soutenu, à tracer ensemble l'avenir de notre continent dans ce domaine vital, par le développement et la diversification de l'économie globale qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et cadre avec les objectifs et contenu de l'Agenda 2063 de l'UA", a-t-il soutenu. Benabderrahmane a salué à cette occasion, la création de "la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf)" estimant qu'elle "constituera le cadre réglementaire idoine pour garantir le flux de marchandises et de biens entre les pays, au vu des grands avantages assurés aux produits d'origine africaine, notamment industriels, ce qui en fait un véritable moteur pour la réalisation des objectifs de développement industriel dans notre continent".

Synthèse Farid G.

L. Zeggane

LA REPRÉSENTANTE DU RÉSEAU PANAFRICAIN DES FEMMES

## «L'Algérie accorde un intérêt majeur à la jeunesse»

Lors d'un forum international sur l'autorisation des jeunes dans la prise de décision à l'invitation de l'Union africaine (UA) et de l'Union européenne (UE), la représentante du Réseau panafricain des femmes (FemWise-Africa) en Algérie, Fatma Messaoud, a indiqué que «l'UA avait offert plusieurs opportunités aux jeunes, notamment des sessions de formation dans les domaines diplomatique, sécuritaire et sur la paix, dans l'objectif de se développer et d'exploiter leurs connaissances». Fatma Messaoud a relevé, depuis la ville de Mindelo (Cap-Vert), « l'intérêt majeur accordé par l'État algérien à la catégorie des jeunes en vue de leur permettre d'exceller dans les différents domaines, citant, dans ce sens, la création du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), en tant qu'organe consultatif placé auprès de la présidence de la République. Mme Messaoud a précisé que «l'Algérie a franchi de grands pas en matière d'autonomisation des jeunes», soulignant qu'«après l'élection du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le CSJ a été créé en tant qu'organe consultatif placé auprès de la présidence de la République». Abordant le rôle du gouvernement dans l'appui des start-up et des moyennes entreprises dirigées par des jeunes, la même intervenante a qualifié ces démarches d'opportunité pour la relance économique qui permet à son tour d'atteindre la sécurité politique». La représentante du réseau FemWise-Africa a affirmé : «Nous sommes ici pour apporter de l'appui aux jeunes, tant aux niveaux local, régional qu'international. Le plus important est de tracer un plan stratégique à court et long termes permettant de réaliser les objectifs escomptés», a-t-elle conclu.

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR LES EPE

## « Des surinvestissements et des équipements technologiques en manque de qualification »

Dans son rapport annuel pour l'année 2022, reprenant les principaux résultats des travaux de contrôle réalisés, au titre de son programme d'activité de contrôle pour l'année 2021, des recommandations formulées ainsi que des réponses à des responsables, représentants légaux et des autorités de tutelle auxquels ces travaux sont notifiés, et ce, dans le respect de la procédure contradictoire. La Cour des comptes a affirmé avoir engagé, dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes d'activités de contrôle, au cours de ces dernières années, « une série d'actions en vue d'un renforcement de ses capacités professionnelles et institutionnelles et l'amélioration de ses performances, consolidant ainsi son indépendance en tant qu'institution supérieure de contrôle à posteriori des finances publiques ». Ces actions, mentionne, le rapport, «visent à structurer davantage les activités de l'institution et à renforcer le déroulement des missions de contrôle juridictionnel, de contrôle lié à l'exécution de la loi de finances et de contrôle de la qualité de gestion». Des actions ajoute le document, qui s'inscrivent en droite ligne des résolutions « que la Cour des comptes a toujours fait siennes de s'acquiescer de son mandat légal en assurant, régulièrement, la surveillance de la reddition des comptes publics et en contribuant au renforcement de la transparence et l'intégrité dans le secteur public ». L'institution, souligne encore le rapport annuel, s'est engagée courant 2022 à poursuivre ses missions avec le lancement de deux (02) nouveaux projets de jumelage ayant, principalement, pour objectif la préparation de l'institution à l'exercice de la mission de certification des comptes de l'Etat dont la mise en œuvre est prévue à partir de 2025. D'autre part, le rapport souligne que l'élaboration du programme de contrôle pour l'année 2020 «s'inscrit dans la continuité de la nouvelle dynamique de programmation pluri-

ge institutionnel, et adoptée par la Cour des comptes dans son plan stratégique 2015-2018 ». Les trois priorités stratégiques retenues, pour la période triennale 2020-2022, se déclinent sur «la soutenabilité budgétaire et la rationalisation de la dépense publique, l'amélioration de la performance de la gestion publique, la contribution de la Cour des comptes à la promotion du développement durable ». S'agissant des objectifs recherchés, à travers les choix portant sur les opérations de contrôle qu'elle retient, «tendent à améliorer l'efficacité de ses interventions, par l'inscription d'organismes publics relevant des différents secteurs, selon des critères visant l'amélioration de la gestion des fonds publics et la pertinence des résultats de ses investigations ».

### 662 OPÉRATIONS DE CONTRÔLE EN 2020

Le programme de l'année 2020 a donné lieu, selon le rapport en question, à « l'inscription de 662 opérations de contrôle dont 505 opérations d'apurement de comptes de gestion, 112 opérations de contrôle de la qualité de gestion dont 90 contrôles organiques et 22 contrôles thématiques et 45 opérations liées aux travaux relatifs à l'élaboration du rapport d'appréciation sur l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire (APLRB) ». Concernant la mise en œuvre de sa mission consultative, il convient de rappeler que la Cour des comptes mobilise l'ensemble de ses moyens afin d'apporter une contribution effective à la mise en œuvre des dispositions de l'article 156 de la Constitution qui prévoient la présentation, par le gouvernement au Parlement, d'une loi portant règlement budgétaire pour l'exercice considéré. En ce qui est la mise en œuvre des plans de développement des EPE (Entreprises publiques économiques) dans le cadre de la nouvelle orientation économique, le rapport, a fait état de difficultés rencontrées, affirmant

que sur un montant de 1 397 milliards DA alloués pour le volet formation, équipements, investissements et lancement de nouveaux projets, seuls 855 milliards DA ont été consommés, soit un taux de 61%. Les raisons évoquées dans le rapport : la situation dans laquelle étaient certaines entreprises publiques, a fait qu'elles ne sont pas prêtes à appréhender un tel programme. Aussi, les estimations financières et techniques des besoins de certaines EPE ont été préparées dans la précipitation, sans études préalables ni recours à l'expertise externe nationale ou étrangère. Conséquences : les entreprises en question se sont retrouvées avec des surinvestissements ou bien avec des équipements de haute technologie sans disposer de la qualification pour les faire fonctionner d'où la sous exploitation de leurs capacités. Cette situation est accentuée, poursuit la Cour des comptes, par les difficultés d'accès à la formation pour acquérir la qualification nécessaire pour absence de centres, d'instituts ou de spécialités universitaires qui assurent la prestation de formation requise. De ce fait, il ne pouvait y avoir un retour sur investissement et les entreprises qui ont bénéficié de ces plans de développement se sont retrouvées dans l'incapacité, à rembourser les crédits obtenus. « Les entreprises ont investi sans améliorer leurs méthodes et systèmes de gestion et de formation qui sont primordiaux pour l'amélioration de leur gouvernance et management. En effet, les consommations des crédits alloués à la formation se sont élevées à 6,196 Mrds de DA ce qui ne représente que 27% des crédits octroyés à ce chapitre des PLD. »

### 1,232 MILLIARDS DA DE BUDGET

Concernant les crédits alloués à cette institution, au titre du budget de fonctionnement pour l'exercice 2020, ils s'établissent, selon le document de cette institution publique, à 1,232 milliards de dinars, soit une augmenta-

tion de l'ordre de 69,500 millions DA (+ 5,71%) par rapport aux crédits de fonctionnement de 2019 et sont destinés comme mentionné, dans le rapport aux dépenses du personnel à raison de 90% et de 10% pour les dépenses de fonctionnement des services. Durant cette année, les crédits destinés au fonctionnement des services ont connu un plafonnement de 30% suite à la pandémie de la Covid-19, soit un montant de 33,377 millions de dinars, selon la même source, qui précise également que les consommations ont atteint, au 31 décembre 2020, un montant de 844,479 millions DA, soit un taux d'exécution de 68,49%, ressources humaines.

### LA COUR CONTIENT 397 EMPLOYÉS

En ce qui concerne, les effectifs relevant de la Cour des comptes, ils s'élèvent, au 31 décembre 2020, à 397 employés, répartis comme suit : 184 magistrats, 24 vérificateurs financiers, 44 greffiers, et 123 employés au titre du personnel d'encadrement administratif et de soutien ». Pour renforcer ses rangs en personnels de contrôle, la Cour des comptes, « a pu organiser des opérations de recrutement après accord du Premier ministre », a précisé la Cour dans ce rapport annuel. Le document a rappelé, par ailleurs, qu'une partie des actions prévues dans le programme de formation de la Cour des comptes « n'a pu être réalisée » en raison, précise, la source, de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. A souligner enfin, que ce rapport comprend 14 notes d'insertion et 39 recommandations réparties sur trois parties, dédiées respectivement aux administrations de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements et entreprises publics, suivi d'une quatrième partie, qui rend compte, de l'emploi des ressources budgétaires et humaines de la Cour des comptes ainsi que de ses activités internationales durant l'année considérée.

B.O.

ÉDUCATION NATIONALE

# Belabed veut « parfaire » La prochaine rentrée scolaire

Le ministre de l'Éducation nationale, Abdelhakim Belabed, a tenu jeudi à Alger, une conférence consacrée aux préparatifs de la prochaine rentrée scolaire à travers l'examen des points négatifs et des difficultés rencontrées lors de la rentrée scolaire 2022-2023, en vue d'y remédier, en coordination avec les secteurs ministériels concernés.

Le ministre a précisé que le secteur de l'éducation œuvre à préparer la prochaine rentrée scolaire en accordant une extrême importance à tous les aspects susceptibles de garantir une rentrée scolaire réussie en trouvant des solutions aux problèmes et difficultés rencontrés sur le terrain devant entraver ou avoir un impact négatif sur la scolarité de nos enfants, notamment en ce qui concerne les structures et les infrastructures à même de résoudre le problème de surcharge, outre les aspects matériels et financiers pour le fonctionnement des établissements éducatifs et le déroulement de la vie scolaire (équipements, cantines, transports, encadrement éducatif et administratif). Dans la conférence tenue à huis clos il a été question d'examiner la cartographie scolaire, les organisations éducatives, les structures et les équipements, ainsi que l'enca-



Ph: DR

drement et les mesures de clôture de l'exercice du secteur. Il s'agit également de l'examen des solutions stratégiques proposées, les approches exhaustives et efficaces nécessaires à la prise de mesures pratiques anticipées pour surmonter les difficultés liées à la cartographie scolaire et l'éradication des zones de pression en fonctions des spécificités et des capacités de chaque wilaya. Dans le cadre de l'enseignement privé le ministre a relevé l'importance de « revoir les modalités de son organisation, car constituant un soutien à l'enseignement public. Il faudra, dans ce sens, encadrer davantage les écoles privées de manière à répondre aux exigences de la cartographie scolaire nationale ».

Le ministre a parlé notamment de la prise en charge des arriérés des personnels, la régularisation de leur situation financière, mais également l'examen des opérations liées à la promotion et au recrutement au titre de l'année en cours et de l'année prochaine, a précisé Belabed, rappelant que la deuxième opération de promotion via examen professionnel (33489 postes budgétaires) a été lancée. Le ministère de l'Éducation nationale avait organisé récemment la première étape de l'opération de promotion destinée aux personnels des corps de l'enseignement à travers l'inscription sur les listes de candidature aux grades de professeur principal et professeur formateur dans les trois cycles d'enseignement,

au profit de 10.208 enseignants. Évoquant le dossier des enseignants appartenant au dispositif d'aide à l'insertion socioprofessionnelle, Belabed a fait état de 40 000 conseillers intégrés jusqu'à présent dans le palier primaire sur 45 000 concernés. Le secteur de l'Éducation nationale à travers cette conférence selon Belabed cherche à « donner le temps à notre département et à nos partenaires des autres secteurs concernés en matière de prise en charge de toutes les préoccupations, des points négatifs et des difficultés rencontrées durant la rentrée scolaire 2022-2023 à travers l'examen des moyens palliatifs pour garantir une rentrée scolaire réussie à tous les niveaux ».

M. Seghilani

LES UNIVERSITÉS ET L'INNOVATION

## C'est parti pour le concours « Algerian Challenge »

La Direction générale de la recherche et du développement technologique (DGRSDT), en collaboration avec l'Agence nationale de la valorisation de la recherche scientifique et du développement technologique (ANVREDET) organisent, à partir d'aujourd'hui et jusqu'à lundi, à l'École supérieure de la sécurité sociale (ESSS), à Alger, le concours « Algerian Universities Innovation Challenge ». Dans un communiqué rendu public, les organisateurs de l'évènement expliquent que le (AUIC) est un programme destiné aux étudiants et ceux nouvellement diplômés qui a pour principal objectif de valoriser les projets de fin d'études des étudiants à travers le dépôt de brevets et de les accompagner dans la maturation de leur projet et dans le parcours de création d'une entreprise innovante. Le Challenge est une initiative du secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique qui vise à encourager et à promouvoir les projets innovants chez les jeunes étudiants, y compris les jeunes diplômés, en vue d'augmenter le nombre de brevets déposés par les universités et les mettre en valeur et d'accompagner le porteur de projet dans la maturation de son projet (TRL 7), l'accompagnant à la création d'entreprises innovantes et d'encourager l'esprit entrepreneurial et la créativité et la création des start-up. La même source a rappelé, à ce propos, que l'appel à candidature a été ouvert du 1er Mai au 30 Juin 2022, au sein des établissements d'enseignement supérieur et la transmission des résultats aux conférences régionales. La

Sélection de 10 candidats à été faite par les conférences régionales et par thématique et la transmission des résultats à la Direction régionale de la recherche scientifique et du développement technologique. Au final, 21 projets vont participer à ce Challenge avec au menu plusieurs thématiques, à savoir la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique; l'eau et l'environnement, et enfin l'intelligence artificielle. Durant les 3 jours du concours les lauréats vont être coachés les deux premiers jours dans la propriété intellectuelle, marketing, business plan, finance, management de projet et communication et pitch. La 3ème journée sera consacrée à la présentation des projets devant les jurys

constitués des académiciens spécialistes dans les thématiques de ce Challenge et les représentants des partenaires socio-économiques et les représentants de l'Anvredet. Les 4 projets primés bénéficieront de l'accompagnement d'experts et d'un appui sur le volet technicité dans les centres de recherche ainsi que l'accompagnement par l'Anvredet et les incubateurs dans le but d'améliorer leurs produits, de valoriser leurs réalisations par le dépôt de brevets et de les accompagner dans la création d'entreprises innovantes. La cérémonie de clôture de ce challenge sera programmée pour le mois de décembre.

Ania Nch

## REBIGA À PROPOS DE LA MEMOIRE NATIONALE Un jalon du processus d'édification de l'Algérie nouvelle

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, Laïd Rebiga, a souligné que « les positions et les victoires remarquables de la résistance populaire et de la Révolution de libération nationale ont toujours été un jalon de notre processus d'édification de l'Algérie nouvelle sous la conduite du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui attache une importance particulière à la préservation de notre mémoire nationale ». Présidant jeudi l'ouverture d'une conférence consacrée à la résistance de Hadj Ahmed Bey (1838-1848) au Musée national du Moudjahid, « Homme d'État et symbole de la résistance populaire », Rebiga a ajouté qu'il « s'agit d'une vision distinguée qui englobe le passé glorieux et l'ère nouvelle dans laquelle les générations sont complémentaires et prennent au sérieux leurs victoires ». Affirmant qu'« après 186 ans de la bataille historique d'Ahmed Bey, il nous incombe aujourd'hui de nous atteler à connaître les causes, les conséquences et les objectifs de cette bataille ». Le ministre a appelé à la coordination avec les laboratoires de recherche au niveau des établissements universitaires pour l'organisation d'évènements scientifiques sur le parcours d'Ahmed Bey, afin de « rechercher les secrets de cette personnalité unique et sa résistance à la colonisation ». De son côté, le moudjahid et chercheur Mohamed Larbi Zbiri a passé en revue des aspects de la vie du leader Hadj Ahmed Bey, « à commencer par son éducation conservatrice et stricte, sa formation et ses voyages lors desquels il a appris les principes de la gestion de l'État, ce qui lui a valu d'occuper le poste de Bey de Constantine ». Pour le chercheur, le parcours d'Ahmed Bey « n'a pas encore bénéficié du traitement académique digne de ce grand homme qui a consacré sa vie pour l'Algérie ».

Sarah O.

RETRAITE OBLIGATOIRE DES PROFESSEURS DE PLUS DE 70 ANS

## Les directeurs de thèse de doctorat épargnés

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a annoncé que les professeurs de plus de 70 ans encadrant des étudiants en doctorat ne sont pas concernés par la décision par la retraite durant l'année universitaire en cours. Dans une correspondance du secrétaire général du ministère, adressée aux responsables universitaires peut-on lire « la décision intervient pour

répondre aux préoccupations des étudiants en doctorat et pour faire en sorte que leurs thèses soient discutées dans des conditions acceptables ». Ajoutant « les étudiants qui s'apprennent à déposer le dossier de mémoires au niveau des départements concernés peuvent terminer le mémoire de leur thèse sous la supervision de leurs professeurs retraités, avant la fin de l'année académique 2022/2023 ».

Précisant « dans le cas où ils ne seraient pas terminés dans les délais impartis, leurs dossiers sont transférés aux instances scientifiques afin de les rediriger vers de nouveaux encadreurs qui sont en activité permanente ». La même source a souligné la nécessité de mettre en œuvre les dispositions de la résolution n° 991 du 1er août 2022 susvisée, notamment son article 30 qui stipule que le directeur de

thèse de doctorat doit être un enseignant-chercheur ou un chercheur permanent de l'université haut rang dans la division, et dans un poste d'activité permanente dans l'un des départements des établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique. Le superviseur peut également occuper un poste contractuel conformément à la réglementation applicable.

S. O.

CONSEIL DE LA NATION

# L'Agenda des travaux du 28 novembre au 8 décembre arrêté

Le Bureau du Conseil de la nation a arrêté, jeudi, son agenda pour la période allant du 28 novembre au 8 décembre prochain, et examiné les questions orales et écrites soumises au Bureau ainsi que le projet de budget du Conseil de la nation pour l'exercice 2023, a indiqué la chambre haute du Parlement dans un communiqué.



**A**près ouverture de la réunion du Bureau du Conseil de la nation, par le président du Conseil, Salah Goudjil, « il a été décidé de soumettre le texte de loi de finances 2023, après son approbation au niveau de l'Assemblée populaire nationale, à la Commission des Affaires économiques et financières qui écouterait lundi prochain, 28 novembre, après examen du contenu de la loi, un exposé du ministre des Finances ». La Commission des affaires juridiques, administratives, des droits de l'homme, de l'organisation locale, de l'aménagement du territoire et du découpage territorial s'attèle à présent à l'élaboration d'un rapport sur le texte de loi complétant la loi portant statut général de la Fonction publique, note le communi-

qué. Les membres de la Commission des affaires économiques et financières s'emploient, eux, à élaborer deux rapports, le premier sur le texte de loi portant approbation de l'ordonnance portant loi de finances complémentaire 2022, et le second sur le texte de loi portant statut de l'auto-entrepreneur, avant de les présenter en séance publique. De même qu'il a été décidé de la reprise des plénières à compter de la matinée du lundi 28 novembre, avec la présentation et l'approbation sans débat de la loi portant approbation de l'ordonnance portant loi de finances complémentaire de l'exercice 2022. La séance du mardi 29 novembre sera consacrée à la

présentation et à l'examen de la loi portant statut de l'auto-entrepreneur, suivie des réponses du ministre de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises aux interrogations des sénateurs, précise le communiqué. La séance du mercredi 30 novembre sera « consacrée à la présentation et au débat de la loi complétant l'ordonnance portant statut général de la Fonction publique, puis la réponse du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale aux interventions et questions des membres du Conseil ». Les séances plénières reprendront lundi matin 5 décembre, avec la présentation et le débat de la loi de finances 2023 qui se pour-

suivra le lendemain (mardi), suivies des interventions des présidents des groupes parlementaires. Le ministre des Finances répondra, dans l'après-midi de la même journée, aux interventions et préoccupations des sénateurs. La séance plénière prévue jeudi matin (8 décembre) sera consacrée au vote du texte de loi portant statut particulier de l'auto-entrepreneur, de la loi complétant l'ordonnance portant statut général de la Fonction publique et de la loi de finances 2023. Le Conseil de la nation a décidé de soumettre au Gouvernement, six (6) questions orales et six (6) questions écrites remplissant les conditions de forme requises. Il a également décidé, en coordination avec l'APN et le Gouvernement, de programmer pour le premier jeudi du mois de décembre, une séance plénière consacrée aux questions orales. S'agissant du projet du budget du Conseil de la nation pour l'exercice 2023, et après écoute de la proposition du secrétaire général du Conseil de la nation, un échange de vues a eu lieu sur le projet du budget. Le bureau a décidé, par la suite, de le soumettre à la commission des affaires économiques et financières, en application des dispositions de l'article 130 du règlement intérieur du Conseil.

Sarah O.

## COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ENTRE L'ALGÉRIE ET LA FRANCE Deux écoles hôtelières d'excellence signent un accord

L'École nationale supérieure d'hôtellerie et de restauration (ESHRA) a annoncé la conclusion d'un partenariat avec l'École de Savignac (France), un établissement supérieur international des métiers de l'hospitalité. L'accord a été signé le 7 novembre dernier sous forme de coopération scientifique et de formation en présence du directeur général de l'ESHRA, Abdeltif Zaïd, et le directeur de l'école de Savignac Cyril Lanrezac.

L'accord est venu ouvrir une période de collaboration et d'échange d'expertises entre les deux écoles connues pour l'excellence des formations qu'elles dispensent, les axes de travail se concentreront sur le développement de programmes de formation et d'ingénierie pédagogique. Dans un premier temps la coopération met l'accent sur la formation professionnelle continue qui représente un véritable enjeu pour l'industrie hôtelière algérienne car elle vient soutenir la croissance du secteur et la qualité de service des managers.

Le communiqué de l'école a précisé notamment que « ce partenariat est l'occasion pour les deux institutions de créer une passerelle en matière d'ingénierie pédagogique et d'étudier des dispositifs pour développer et favoriser les mobilités études et stages, dans les deux pays, tant pour les étudiants que pour les membres du corps enseignant » se félicitant de la coopération qui traduit la volonté commune à entreprendre un partenariat à la hauteur des relations bilatérales, elles s'engagent à développer un partenariat fructueux à travers la création et la mise en place d'un cadre de concertation et de réflexion pour promouvoir la recherche et l'innovation dans le domaine de l'hôtellerie, le tourisme et la restauration.

Rappelons que l'ESHRA est créée en 2014 par la société d'investissement hôtelier (SIH) agréée par le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique dispense des formations aux standards internationaux ambitionnant de participer au développement touristique et économique en formant des nouveaux managers, leaders et gestionnaires pour une carrière dans l'industrie hôtelière, la restauration et dans tous les métiers de l'industrie de l'accueil.

M. Seghilani

LOGEMENT PROMOTIONNEL AIDÉ

## Belaribi annonce l'introduction d'ajustements dans la formule

**A**lors que des milliers de souscripteurs attendent l'annonce des listes finales des bénéficiaires de logement promotionnel aidé (LPA) notamment au niveau de la capitale, l'opération risque de prendre encore plus de temps, à en croire les propos du ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Tarek Belaribi.

Lors d'une plénière de l'Assemblée populaire nationale consacrée aux questions orales, Belaribi a expliqué que son département se dirige vers l'introduction de nouvelles modifications consacrant davantage de centralisation en matière de prise de décision, ce qui permet au secteur, a-t-il estimé, de régler confortablement les dossiers de cette formule de logement. Ces amendements, a-t-il ajouté, permettront au secteur de pallier les difficultés et de prendre les décisions idoines pour réaliser un progrès en la matière, d'autant plus que la loi de finances 2023, présentée pour débat et adoption, prévoit un programme de 225 000 logements, dont 30 000 unités relevant de la formule LPA.

Le ministre a souligné, cependant, qu'en vertu de ces nouvelles modifications, la répartition des quotas sur les wilayas sera tributaire de leur capacité à fournir l'assiette foncière pour la réalisation du programme. Dans le même sillage, Belaribi a indiqué que les prérogatives de répartition des quotas dans la wilaya seront confiées au wali qui définit

les priorités.

### LA RÉVISION DE LA VALEUR DU REVENU MENSUEL POUR L'ACCÈS AU LPL PAS À L'ORDRE DU JOUR

Par ailleurs, et à une question du député Mouloud Habnassi (Front El-Moustakbal) sur la possibilité de revoir la valeur du revenu mensuel déterminé pour accéder à la formule Logement public locatif (social), le ministre a affirmé que cette question n'est pas actuellement à l'ordre du jour, mais elle pourra être abordée à l'avenir, en fonction des variables socioéconomiques et après réalisation des études nécessaires. Il a également souligné que la révision du plafond salarial fixé pour l'obtention d'un logement social (24 000 DA) entraînera nécessairement une modification du plafond pour toutes les autres formules. Dans le même sillage, il a fait savoir que son département ministériel s'attelait à la révision du décret fixant les conditions d'octroi des logements sociaux, en vue de durcir les procédures de distribution et de réprimer la fraude, afin que seules les catégories défavorisées et démunies puissent en bénéficier.

### AADL : LES DOSSIERS DES SOUSCRIPTEURS DÉCÉDÉS ANNULÉS

Concernant les logements de type AADL, le ministre de l'Habitat a confirmé que les dossiers des souscripteurs décédés ne sont pas hérités. Le ministre a éga-

lement évoqué les recours et les souscripteurs dont les dossiers sont incomplets. À ce propos, il a indiqué qu'une plate-forme électronique pour les souscripteurs a été ouverte. Elle permet d'enregistrer leurs informations afin de gérer leurs préoccupations à distance. Cela se fait en leur envoyant un SMS, en précisant si le dossier est accepté, rejeté ou à compléter.

Ania Nch

SECTEUR DE L'ÉNERGIE

## L'Algérie et la Suède parlent renforcement de la coopération

L'ambassadeur du Royaume de Suède en Algérie, Bjorn Haggmark a été reçu, jeudi à Alger, par le ministre de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab, avec lequel il a évoqué les moyens du renforcement de la coopération bilatérale dans les domaines de l'énergie et des mines, selon un communiqué du ministère. Les entretiens ont porté sur « le développement et le renforcement des relations de coopération et de partenariat entre les deux pays dans le domaine de l'énergie et des mines » a indiqué le communiqué. Dans ce cadre M. Arkab a rappelé « la disponibilité de l'Algérie à développer et approfondir la coopération bilatérale dans le domaine de l'énergie notamment l'électricité (la gestion des réseaux électriques), les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le développement de l'hydrogène, ainsi que dans les domaines des évolutions techniques et industrielles ». Par ailleurs, le communiqué a ajouté que « les parties ont relevé les importantes opportunités de coopération et d'investissement existantes dans le domaine minier en Algérie et de créer des partenariats avec des entreprises suédoises mutuellement bénéfiques ». Expliquant que les deux parties ont également mis l'accent sur "le partage du savoir-faire et la formation comme deux priorités majeures dans les relations entre les deux pays.

M. S.

APRÈS UNE FLAMBÉE DE COVID ET DE VIOLENTES MANIFESTATIONS

# Six millions de personnes confinées en Chine

Zhengzhou, ville du centre de la Chine qui héberge une immense usine d'iPhone, a ordonné jeudi le confinement de six millions de personnes après une flambée de Covid-19 qui a entraîné de violentes manifestations sur le site industriel.

**D**es centaines d'ouvriers ont défilé mercredi devant l'usine et ont fait face à des policiers, lesquels étaient armés de matraques et habillés en combinaisons intégrales de protection blanches.

Dans la foulée, les autorités de Zhengzhou ont ordonné une grande campagne de dépistage dans plusieurs districts de la ville. Ces quartiers sont confinés pour cinq jours à partir de vendredi minuit.

Les habitants du centre-ville ne sont plus autorisés à quitter la zone sans un test PCR négatif et l'autorisation des autorités locales. Il leur est conseillé de ne pas sortir de chez eux, "sauf si nécessaire".

Ces mesures concernent plusieurs quartiers, touchant environ la moitié des habitants de Zhengzhou. Elles ne couvrent pas la zone de l'usine d'iPhone, où les ouvriers sont déjà soumis à des restrictions depuis plusieurs semaines.

Un ouvrier a déclaré à l'AFP que les manifestations ont débuté en raison d'une polémique autour du montant d'une prime promise aux ouvriers de l'usine, propriété du géant taïwanais Foxconn, principal sous-traitant d'Apple. Selon ce travailleur, la prime serait passée de 3.000 à 30 yuans (de 400 à 4 euros), ce qui aurait provoqué un fort mécontentement au sein du personnel. Plusieurs employés sont également excédés par les conditions de vie "chaotiques" sur le site en raison des restrictions anti-Covid, a déclaré cet ouvrier, qui veut rester anonyme pour éviter d'éventuelles représailles.

## "ERREUR TECHNIQUE"

Foxconn s'est excusé jeudi, assurant qu'une "erreur technique" dans son système de paiement était à l'origine du pro-

## ETATS UNIS

### Prison à vie pour un homme qui avait foncé en voiture sur une foule

**U**n homme qui a tué six personnes en fonçant en voiture sur une foule lors d'une parade de Noël aux Etats-Unis en 2021, a été condamné jeudi à la prison à vie sans possibilité de remise en liberté conditionnelle, selon des médias. Darrell Brooks, 40 ans, avait été reconnu coupable en octobre par un jury populaire d'homicides volontaires, mise en danger de la vie d'autrui et délit de fuite, entre autres. Pour ses crimes, la juge Jennifer Dorow a prononcé la sentence la plus lourde à l'issue de deux jours d'audience éprouvants dans un tribunal de Waukesha, dans le nord des Etats-Unis. "Francement, vous le méritez", a-t-elle justifié. "Il y a trop de circonstances aggravantes dans ce dossier pour tenir le compte", a-t-elle estimé, en citant le "mépris" de Darrell Brooks pour la vie et les règles, mais encore son "absence de remords" ou ses antécédents judiciaires. La veille, ses victimes avaient défilé à la barre pour raconter la traumatisme et la souffrance infligés par celui qu'ils ont qualifié de "démon".



blème autour des primes. Le groupe a dit "totalement comprendre" les inquiétudes des ouvriers. "La société fera également de son mieux pour résoudre de façon proactive les préoccupations et les demandes raisonnables des employés", a indiqué l'entreprise taïwanaise. Le géant américain Apple, dont l'iPhone est le produit phare, a indiqué jeudi à l'AFP avoir des représentants actuellement présents sur le site. Le groupe californien "examine la situation et travaille en étroite collaboration avec Foxconn pour s'assurer que les préoccupations de leurs employés soient prises en compte", a-t-il indiqué.

Le mois dernier, des ouvriers, paniqués par le confinement inopiné de l'usine, avaient fui le site à pied. Dans le cadre de la stricte politique sanitaire "zéro Covid" de la Chine, la moindre hausse des cas conduit à fermer des villes entières et à placer les personnes testées positives en quarantaine. Mais cette stratégie suscite aujourd'hui la lassitude d'une grande partie de la population. Et le nombre d'infections atteint des sommets. Le ministère de la Santé a annoncé jeudi un nouveau record du nombre de personnes testées positives en 24 heures, à 31.444 cas locaux - dont 27.517 asymptomatiques. Ce nombre dépasse le précédent record (29.317) enregistré à la mi-avril, lorsque la métropole de Shanghai était confinée.

Ces chiffres apparaissent toutefois faibles au regard de la population chinoise

(1,4 milliard d'habitants) et des records observés dans les pays occidentaux. Plusieurs autres grandes villes chinoises, dont Pékin, Shanghai et Chongqing, ont également renforcé les restrictions.

## HÔPITAUX DE FORTUNE

La capitale exige désormais un test PCR négatif de moins de 48 heures pour pouvoir entrer dans les lieux publics comme les centres commerciaux, les hôtels et les bâtiments administratifs. De nombreuses écoles sont passées en enseignement à distance.

La plupart des restaurants, bars et commerces sont fermés. Le centre manufacturier de Canton (sud), épicerie de l'actuelle vague de Covid, a construit des milliers de chambres d'hôpital temporaires pour accueillir les patients. Le gouvernement avait annoncé le 11 novembre une "optimisation" des restrictions anti-Covid, avec l'assouplissement de plusieurs mesures, dont la réduction de la durée des quarantaines, notamment pour les voyageurs arrivant de l'étranger.

Mais Shijiazhuang, une commune voisine de Pékin qui était considérée comme une ville pilote pour tester cette stratégie de réouverture, est revenue sur la plupart des assouplissements - tout comme d'autres localités. "Le chemin vers la réouverture pourrait être lent, coûteux et cahoteux", a estimé dans une note Ting Lu, économiste pour la banque Nomura.

## "DÉTERMINÉE À PROTÉGER" SA FRONTIÈRE La Turquie poursuit ses frappes en Syrie

**L**a Turquie a continué mercredi de viser des positions de combattants kurdes dans le nord de la Syrie se disant "plus déterminée que jamais" à protéger sa frontière méridionale. "Notre détermination à protéger toutes nos frontières sud (...) par une zone de sécurité est plus forte aujourd'hui que jamais", a de nouveau prévenu mercredi le président Recep Tayyip Erdogan qui a réitéré son intention d'ordonner, "quand le moment semblera opportun", une offensive terrestre. L'artillerie turque a notamment touché mercredi, selon des sources syriennes indépendantes et kurdes sur place, les forces kurdes chargées de garder le camp d'Al-Hol qui abrite 50.000 proches de jihadistes du groupe Etat islamique et la prison où sont détenus des membres de l'EI. La Turquie a lancé dimanche l'opération Griffes Epées, multipliant les raids aériens et les tirs d'artillerie contre des positions du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et des Unités de protection du peuple (YPG). Le gouvernement turc accuse ces deux mouvements - qui ont démenti - d'avoir commandité l'attentat qui a fait six morts et 81 blessés le 13 novembre à Istanbul. "La Turquie a les moyens d'aller chercher et de punir les terroristes impliqués dans des attaques contre (elle) à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières", a affirmé M. Erdogan devant le groupe de son parti AKP à l'Assemblée. D'ici là, a-t-il mis en garde, "nous allons poursuivre nos opérations aériennes sans interruption et nous entrerons sur le terrain des terroristes au moment qui nous semblera opportun". Le chef de l'Etat a précisé ses objectifs prioritaires, citant les localités syriennes de Tal Rifaat, Manbij et Ayn al-Arab (Kobané en kurde), en vue d'établir une zone de sécurité large de trente km au sud de sa frontière. La ville emblématique de Kobané, bastion kurde des YPG repris en 2015 aux jihadistes du groupe Etat islamique (EI) avec le soutien occidental, a été visée par l'artillerie turque. Mercredi, les chefs d'état-major turc et américain se sont entretenus au sujet des "développements en cours", selon l'armée turque qui n'a pas donné d'autre détail. Dans un courriel adressé à l'AFP, le commandement militaire américain pour le Moyen-Orient (Centcom) a affirmé qu'une frappe turque mardi contre une base conjointe des forces kurdes et de la coalition internationale antijihadiste dans le nord-est de la Syrie a mis les forces américaines "en danger". Le Centcom avait indiqué le contraire mardi.

## MALAISIE

### Le réformiste Anwar Ibrahim devient Premier ministre

**L**e dirigeant réformiste Anwar Ibrahim a été nommé Premier ministre de Malaisie, mettant fin à une longue incertitude après les législatives de samedi qui n'avaient donné la majorité à aucun parti.

M. Anwar, qui était jusqu'à présent le principal chef de l'opposition, est nommé "dixième Premier ministre de Malaisie", a fait savoir le Palais royal dans un communiqué. Il a prêté serment devant le roi dès jeudi après-midi, vêtu d'une tenue traditionnelle malaisienne. "Je ne tolérerai ni la corruption ni les abus... Personne ne sera marginalisé

sous mon gouvernement", a déclaré M. Anwar lors d'une conférence de presse. "C'est un gouvernement d'union nationale. Tous sont les bienvenus, à condition que vous acceptiez les règles fondamentales de la bonne gouvernance, pas de corruption, et la Malaisie pour tous les Malaisiens", a ajouté M. Anwar, précisant qu'il se concentrerait sur l'économie. Le secrétaire d'Etat américain Antony Blinken a félicité M. Anwar dans un communiqué, assurant que les Etats-Unis entendaient approfondir leur "partenariat complet" avec la Malaisie "sur la base des principes démocra-

tiques que nous partageons, du respect des droits humains et de l'Etat de droit".

Anwar Ibrahim réalise ainsi à 75 ans son rêve de devenir Premier ministre, qu'il caresse depuis un quart de siècle et qui couronne une carrière politique mouvementée, au cours de laquelle il a effectué plusieurs séjours en prison. "Son plus grand défi sera de sortir la Malaisie du malaise économique consécutif à la pandémie", a déclaré à l'AFP James Chin, professeur d'études asiatiques à l'Université de Tasmanie. Pakatan Harapan (Alliance de l'espoir), la coalition réformiste multi-

ethnique menée par M. Anwar, a obtenu le meilleur résultat aux élections législatives de samedi avec 82 sièges.

Mais elle reste loin de la majorité absolue, dans un Parlement de 222 sièges. Le roi de Malaisie, le sultan Abdullah Ahmad Shah, avait convoqué mercredi au Palais M. Anwar et l'ancien Premier ministre Muhyiddin Yassin, dont la formation Perikatan Nasional (Alliance nationale) est arrivée deuxième aux élections avec 73 sièges.

Selon M. Muhyiddin, le souverain avait demandé aux deux hommes de former un "gouvernement d'union".

# LES VERTS RETOUR

EN VUE DE LANCER LE PROCESSUS  
DU RENOUEAU DES VERTS

## Plusieurs nouveaux joueurs pressentis en mars

*À présent que tout le monde, y compris le sélectionneur national, Djamel Belmadi lui-même, se soit rendu compte de la nécessité voire l'obligation d'enclencher très vite le processus de reconstruction de la sélection algérienne, les spéculations vont bon train à propos des joueurs susceptibles de redonner des ailes aux Verts.*

**E**t comme les bons joueurs ne courent pas le championnat algérien, dont le niveau laisse à désirer, les regards sont braqués à nouveau vers les championnats européens en particulier. On espère d'ailleurs dénicher là-bas des oiseaux rares formés par les centres de formations, français notamment, dans l'espoir de lancer une nouvelle aventure fructueuse en vue des prochains challenges, à commencer par la Coupe d'Afrique des nations de 2024 en Côte d'Ivoire.

À ce propos, Belmadi n'a pas caché ses projets en prévision de la prochaine fenêtre Fifa du mois de mars. L'équipe d'Algérie, qui va affronter le Niger en double confrontation comptant pour les 4e et 5e journées des éliminatoires de la CAN 2023, sera une occasion pour le coach de revoir son effectif avec l'incorporation de nouvelles têtes. À cet effet,



Mehdi Boudjemaâ

deux nouveaux noms s'ajoutent à la liste des joueurs déjà cités, à l'image de Aouar, Aït Nouri et Adli.

L'entraîneur national vise, en effet, le défenseur du Paris FC, Salim Chergui, et le milieu de terrain Mehdi Boudjemaâ (Hatayspor - Turquie) et même le défenseur axial de l'Espanyol, Wassim Keddari.

Il faut savoir que Mehdi Boudjemaâ (24 ans) a été déjà retenu dans la liste élargie des Verts lors de la fenêtre Fifa de juin dernier. À l'époque, tout le monde s'attendait à ce qu'il soit appelé pour les trois matchs joués pour l'occasion, d'autant qu'on voit en lui un profil bien proche de celui d'Adlène Guedioura que le coach national n'arrive toujours pas à lui trouver un remplaçant.

Quant au jeune défenseur du club de la Liga, en l'occurrence Keddari, il avait déjà porté le maillot de l'équipe nationale U17. Son éventuelle convocation en sélection nationale A l'obligera toutefois à passer par la Fifa pour changer sa nationalité sportive, vu qu'il porte actuellement les couleurs de la sélection espagnole des moins de 19 ans.

Il est clair, en outre, que Belmadi espère à travers ces éventuelles arrivées relancer la concurrence, que lui-même a tuée depuis la consécration des Fennecs dans la CAN-2019, et ce, en reconduisant le même onze ou presque quelle que soit la forme des joueurs.

Hakim S.

IL S'AGIT DU PRINCIPAL CHANTIER DE BELMADI

## Vers une attaque new-look

**S**'il y a un chantier que l'entraîneur national, Djamel Belmadi, devra ouvrir en urgence, et ce, en prévision des prochaines échéances, c'est bien celui du secteur offensif.

Les dernières sorties des Verts, notamment du mois de novembre en cours contre le Mali et la Suède, ont bien montré la baisse de régime de l'attaque algérienne, une baisse relevée du reste depuis la CAN-2022 au Cameroun, lorsque la bande à Belmadi n'a réussi à inscrire qu'un seul petit but en trois matchs, ce qui lui avait valu une élimination sans gloire dès le premier tour de cette épreuve continentale qui avait annoncé le début d'une chute libre des Algériens.

Pour certains, la nécessité d'injecter de sang nouveau au niveau de l'attaque demeure



Nadhir Benbouali

la priorité dans le processus de la reconstruction que le patron technique de l'Équipe nationale s'appête à lancer.

Cela devient de plus en plus inévitable lorsque l'on

sait que l'attaque de l'équipe nationale prend de l'âge avec des joueurs trentenaires, à l'image de Slimani (34 ans), Bounedjah (31 ans), Delort (31 ans) ou encore Belaïli (30

ans) et Mahrez (31 ans).

Du coup, Djamel Belmadi pourrait regarder dans une autre direction, puisqu'une nouvelle génération d'attaquants pointe du nez. Ainsi, Nadhir Benbouali (22 ans - Charleroi), Bilal Messaoudi (24 ans - Courtrai), Abdelrahman Saïdi (24 ans - Hammarby) et Farès Chaïbi (19 ans - Toulouse FC) constituent l'avenir de l'équipe nationale. À ces éléments, on pourrait rajouter Mohamed Amoura (22 ans), Billel Brahimi (22 ans), et Adam Ounas (26 ans) qui pourraient être le sang neuf de la sélection, sans oublier Amine Gouiri (22 ans) qui, s'il venait à opter pour le Verts, sera d'un énorme apport au regard de ses qualités intrinsèques. Il faut dire que Belmadi a un énorme potentiel pour repartir sur de bonnes bases.

H. S.





**SOUK-AHRAS.** RESSOURCES EN EAU

# Lancement de la réalisation de sept forages

*Des projets portant réalisation de sept (7) forages, ont été lancés dans plusieurs zones de la wilaya de Souk Ahras, a-t-on appris mercredi auprès de la direction des ressources en eau (DRE).*

**D**ans une déclaration à l'APS, le chef du service de la mobilisation des ressources à la direction locale du secteur, M. Azzedine Kouhil, a précisé que les projets de ces sept (7) ouvrages hydrauliques, ont été financés dans le cadre de la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales (CSGCL) et du programme sectoriel décentralisé (PSD).

La concrétisation de ces opérations, selon le même responsable, a nécessité la mise en place d'une enveloppe financière globale estimée à 90 millions DA. M. Kouhil a détaillé que ces projets ont été affectés au bénéfice des mechtas de Deraâ El Feriki dans la commune de Khemissa, de Leklekh dans la commune de Sedrata, d'El Madjene relevant de la commune de Hanancha, les mechtas d'Aïn Maâlam et d'Alahem, dans la commune de Merahna, d'El Kesar à Ouled Moumene en plus de la zone rurale de Henchir Ouachou à Zaârouria.

Il a, par ailleurs, déclaré que la réception de l'ensemble des travaux est prévue pour le premier trimestre de l'année 2023. Selon les études préliminaires relatives à la réalisation de ces forages, la moyenne du débit de ces forages est estimée à un total de 40 litres par seconde, ce qui permettra d'assurer un meilleur approvisionnement des habitants de



plusieurs mechtas et zones d'ombre, en cette ressource vitale. Compte tenu de la baisse du niveau d'eau du barrage d'Aïn Dalia (76 millions m3) qui est actuellement de 6 millions m3 et le recul du volume des forages de la wilaya, les responsables de la DRE ont procédé à la transformation de 10.000 m3 par jour d'eau potable depuis le barrage d'Ouarkis dans la wilaya d'Oum El Bou-

ghi vers les communes de Sedrata et de Bir Bouhouche et cela afin de garantir l'approvisionnement régulier en eau des citoyens.

Pour rappel, la wilaya de Souk Ahras dispose de trois (3) barrages à savoir le barrage d'Aïn Dalia dans la ville de Souk Ahras d'une capacité de 76 millions m3, le barrage d'Oueldjet Oued Mellague (65 km au sud de Souk Ahras) d'

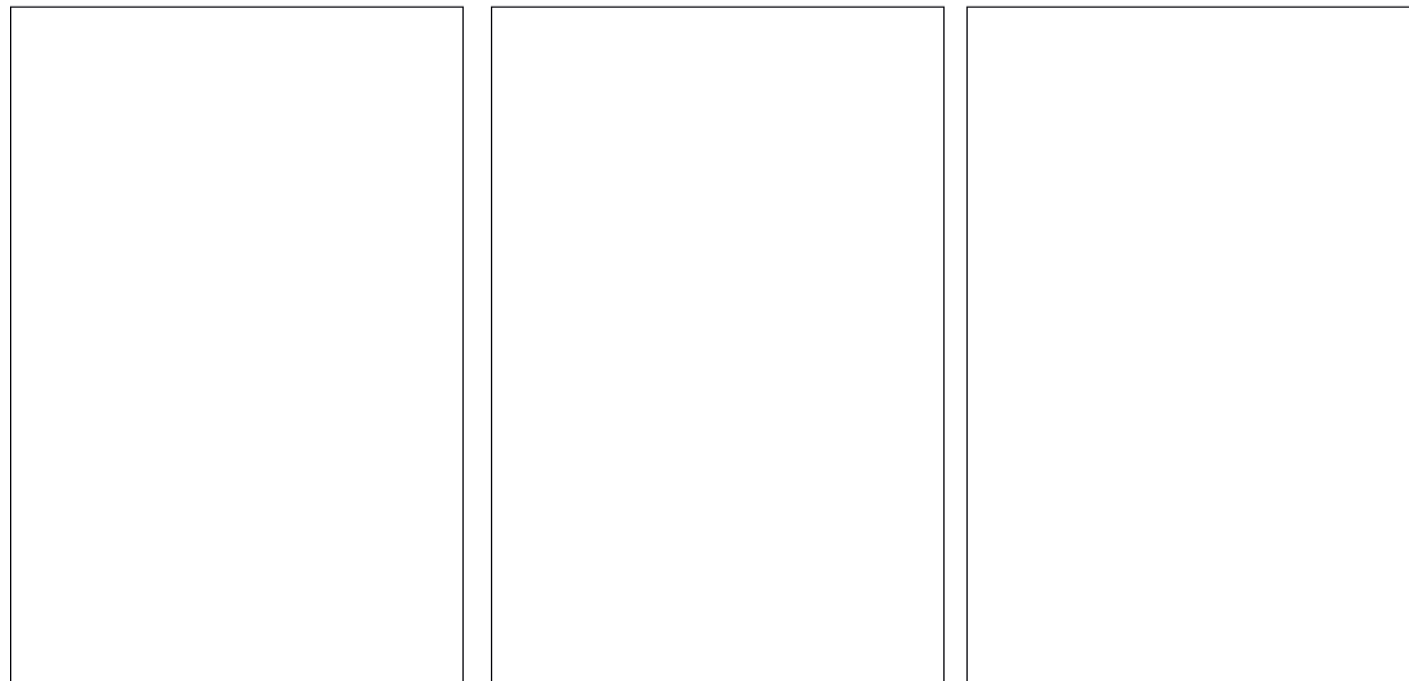
une capacité de stockage estimée à 156 millions m3, destiné à l'alimentation en eau du complexe de transformation de phosphate dans la commune d'Oued Keberit, qui sera réalisé prochainement ainsi que les habitants d'El Ouenza et d'El Aouinet dans la wilaya de Tébessa en plus du barrage d'Oued Charef (152 millions m3), destiné à l'irrigation agricole.

**JIJEL.** INFRASTRUCTURES

## Réception prochaine de quatre nouveaux bureaux de poste

**Q** quatre nouveaux bureaux de poste seront réceptionnés prochainement dans la wilaya de Jijel, a-t-on appris mercredi, auprès des services de la direction de l'unité postale de la wilaya. La même source a indiqué à l'APS que dans le but de satisfaire les clients d'Algérie Poste, dans les quartiers de plusieurs communes de la wilaya, deux bureaux de poste seront mis en service aux quartiers de Mezghitane et à Benachour dans la ville de Jijel, et deux autres à Tafist dans la commune de Taher et à la cité Aserdoune à El Milia. La réception des quatre nouveaux bureaux de poste portera la couverture dans la wilaya, à une moyenne de un bureau de poste pour 12.100 habitants, contre un bureau de poste pour 13.200 habitants actuellement, précise la source. L'amélioration du service d'Algérie Poste dans la wilaya de Jijel se poursuit par l'installation de distributeurs de billets de banque dans les différents bureaux, c'est ainsi qu'une salle dotée de quatre distributeurs fonctionnant H24, a été réceptionnée à la recette principale de la cité El Fourssane, l'opération sera élargie à d'autres bureaux, a appris l'APS des responsables concernés.

Pub

**MOSTAGANEM.** DSA

## 25.000 hectares réservés à la céréaliculture

**U**ne superficie de 25.000 hectares a été réservée à la céréaliculture dans la wilaya de Mostaganem pour les besoins de la campagne des labours-semailles de l'actuelle saison agricole, a-t-on appris mercredi auprès de la direction locale des Services agricoles (DSA). Cette campagne, lancée récemment et devant se poursuivre jusqu'au mois de décembre prochain, vise à cultiver 14.600 hectares d'orge, 7.100 has de blé dur, 2.700 has de blé tendre et 1.050 has d'avoine. Les services locaux de l'agriculture ont mobilisé les moyens nécessaires à la réussite de cette campagne, notamment les semences et les engrais, qui seront mis à la disposition des agriculteurs au niveau de tous les points d'approvisionnement des coopératives de céréales et de légumes secs (CCLS). Les CCLS de Relizane et de Oued Rhiou ont fourni quelque 87.000 quintaux de semences et plus de 48.000 quintaux d'engrais fertilisés. Un guichet unique a été ouvert au niveau des annexes de Mesra et Sidi Ali, le 15 août dernier, dans cette optique, a ajouté la même source. La wilaya de Mostaganem a enregistré, au cours de la dernière campagne agricole, une hausse de la production céréalière atteignant les 322.000 quintaux contre 276.000 quintaux recensée la saison 2020-2021, a-t-on rappelé, faisant état de pertes importantes dans les superficies emblavées en raison d'un manque de pluie notamment.

**KHENCHELA.** BABAR

## Lancement d'un projet de réalisation d'une STEP

**D**es travaux de réalisation d'une station d'épuration des eaux usées (STEP) ont été lancés mercredi dans la commune de Babar (Sud de Khenchela). Accompagné du directeur des Ressources en eau (DRE), Djamel Letrache, le wali Youcef Mahiout a présidé le coup d'envoi du projet de réalisation et d'équipement d'une station d'épuration des eaux usées (STEP) dans la commune de Babar, inscrit dans le cadre du programme complémentaire de développement de la wilaya. Le DRE, qui a présenté un exposé technique sur ce projet, a indiqué qu'une enveloppe financière estimée à 2,5 milliards DA a été allouée pour la concrétisation de cette opération dans un délai fixé à 24 mois. La capacité de traitement des eaux de cette station dépasse 2 millions m3 par année et s'appuie sur des méthodes techniques modernes, a ajouté le responsable, poursuivant que les eaux traitées seront redistribuées et utilisées pour irriguer les surfaces agricoles affectées par la sécheresse ces dernières années. Une fois entrée en exploitation, la station d'épuration, qui contribuera à réduire les maladies à transmission hydrique, permettra la création de 10 postes d'emploi permanents et 110 autres indirects, a-t-il souligné. M. Letrache a également affirmé que la réalisation d'une telle infrastructure du secteur de l'hydraulique dans la commune de Babar vise à préserver l'environnement, protéger le barrage de Babar de la pollution, l'exploitation des eaux traitées dans la zone d'activités de la même collectivité locale et l'irrigation de centaines d'hectares de surfaces agricoles de la région.

SÉTIF. COLLECTE ET RECYCLAGE DES DÉCHETS

## Création de 117 entreprises privées

Cent dix sept (117) entreprises activant dans le domaine de la collecte et le recyclage des déchets ont été créées dans la wilaya de Sétif au cours des dernières années dans le cadre des différents dispositifs de soutien à l'emploi, ont indiqué mercredi les services de la wilaya.

Quatre-vingt-sept (87) entreprises activent dans le domaine de la collecte des déchets et 30 autres dans le recyclage, ont précisé les services de la wilaya, expliquant qu'en raison du volume considérable des déchets ménagers produits annuellement dans la wilaya de Sétif il a été procédé à l'accompagnement des jeunes désireux de créer des entreprises activant dans le domaine de l'environnement. La création des entreprises chargées de l'environnement et de la gestion des déchets et de leur transformation a généré des emplois directs et indirects, préservant ainsi le milieu et créant de la richesse, a souligné la même source. La wilaya de Sétif traite annuellement une quantité globale dépassant 210.000 tonnes de déchets ménagers, représentant 38% de la quantité produite annuellement, a-t-on relevé à la wilaya, expliquant que cette quantité est comprise dans un total de 549 tonnes/an, en comptant les déchets produits par les unités dans les différents pôles des trois zones industrielles. Une attention particulière est portée sur l'action de conscientisation et de sensibilisation de la population pour améliorer la qualité de l'environnement, sur la levée



des obstacles qui se dressent devant les opérations inscrites pour la création de centres d'enfouissement technique (CET) et des décharges publiques contrôlées, ainsi que sur l'inscription d'autres opérations au profit des nouveaux pôles d'habitation, a souligné la même source. Les 60

communes de la wilaya de Sétif disposent de plans de gestion des déchets dont cinq sont en voie d'activation. Les déchets de 20 communes sont déversés dans les centres d'enfouissement technique et les décharges contrôlées, a-t-on indiqué à la Direction de l'environnement de la wilaya.

MILA. TOURISME

## Vers le classement de 8 sites en ZET

Une commission dépêchée par le ministère du Tourisme et de l'artisanat s'est rendue sur huit (8) sites dans les communes de la wilaya de Mila, destinés à abriter des zones d'extension touristique (ZET), a indiqué mercredi le directeur local du secteur. M. Bachir Harizi, a déclaré à l'APS que cette commission était composée du représentant du ministère du tourisme et de l'artisanat et du représentant de l'Agence nationale du développement touristique. La commission, à laquelle se sont joints des représentants locaux des secteurs concernés, l'agriculture, les ressources en eaux, les forêts, la direction des domaines et le

cadastre, a inspecté 8 sites proposés pour la création de ZET après études, à travers la wilaya. La commission a inspecté aussi quatre autres sites proposés pour abriter des aires naturelles et des stations climatiques, dans les communes de Teleghma, Hamala, Grarem Gouga, Tassedane Hada, Minar Zarza et la commune de Mila, a-t-il dit. Sur les sites inspectés, les membres de la commission se sont intéressés aux limites de terrains proposés et à leur nature juridique, dans le but de leur classement au terme de es procédures réglementaires en vigueur, en matière de ZET, d'aires naturelles et de stations climatiques. Le directeur du tourisme et de l'artisanat de la wilaya de

Mila, a indiqué que le classement envisagé pour ces sites, permettra à la wilaya de disposer du foncier nécessaire aux projets tels que les hôtels ou les aires de loisir et de thermalisme, en conformité avec les plans d'aménagement touristique qui seront réalisés pour ces sites après classement. Le wali de Mila M. Mustapha Koreich, a présidé une séance de travail avec la commission ministérielle. Il a mis l'accent à cette occasion, sur l'importance de réduire les difficultés et les obstacles pouvant retarder le classement des sites et la régularisation du foncier touristique et ce, en vue de faciliter l'investissement dans ce domaine, apprend-on de même source.

TLEMCEM. COMPLEXE D'ÉLEVAGE AQUACOLE

## Entrée en exploitation début 2023

Le projet de réalisation d'un complexe d'élevage aquacole dans la wilaya de Tlemcen entrera en exploitation début de l'année prochaine, a-t-on appris mercredi, du directeur local de la pêche et des ressources halieutiques. Sahnoun Boukabrine a déclaré à l'APS que ce projet subdivisé en trois filières: une éclosion pour élevage de poissons d'eau de mer à proximité de la zone d'activité de la pêche de Bir El Malah dans la commune de M'circa El fwaga", d'une capacité de 100 millions d'alevins par an, une unité de production d'aliments pour poissons, d'une capacité de production de 180.000 tonnes par an au niveau de la zone d'activités industrielles de la localité "Ben Damou" dans la commune de Maghnia, sur une superficie de 12 ha, laquelle est considérée comme la première du genre au niveau national. La troisième partie consiste en une ferme d'élevage de poissons d'eau de mer de 100 cages flottantes sur une superficie de 445 ha, au large des côtes entre les communes de Ghazaouet et Marsa Ben M'hidi, pour une capacité de production variant entre 5.000 et 10.000 tonnes par an de dorade royale, le loup de mer, selon le même responsable. M. Boukabrine a ajouté que ce grand projet, en cours de réalisation par trois investisseurs privés devait générer 100 postes d'emplois dans les trois filières indiquées, outre la réduction de la facture d'importation. De même qu'il permet, à travers la filière de la ferme aquacole, la réalisation d'un quai artificiel pour les espèces marines, a-t-on assuré de même source.

MÉDÉA. ÉDUCATION

## 70 millions de DA pour équiper les écoles de chauffage à gaz propane

Une enveloppe financière de soixante-dix (70) millions de DA a été consacrée à l'installation de systèmes de chauffage fonctionnant au gaz propane, au sein des établissements scolaires situés en zone rurale dans la wilaya de Médéa, a-t-on appris, mercredi, auprès des services de la wilaya. Entamée au mois de février passée, cette opération a touché, à ce jour, cinquante écoles primaires localisées dans des zones rurales enclavées du sud et sud-ouest de la wilaya, a-t-on indiqué, précisant que d'autres établissements du cycle primaire non raccordés en gaz naturel et utilisant des poêles à mazout seront dotés également de citernes de gaz propane. Le but de l'opération est de remplacer "progressivement" les poêles à mazout, jugés polluants et inadaptés sur le plan sanitaire, par un système de chauffage fonctionnant au gaz propane, moins nocif et plus économique, ont signalé les mêmes services. La priorité a été accordée aux établissements scolaires situés dans les communes de Bouaiche, Chahbounia, Boughezoul, Azziz et Ouled-Antar ou les températures sont très basses en hiver, a-t-on fait savoir, ajoutant que cette opération devrait contribuer à améliorer les conditions de scolarité des élèves concernés. Les services de la wilaya font part, dans le même contexte, du raccordement, depuis juin dernier, de 73 structures éducatives en gaz naturel, ventilées à travers plusieurs localités, assurant que des efforts sont déployés pour le raccordement prochain d'une quinzaine d'établissements supplémentaires, en majorité des écoles ouverts lors de la rentrée de septembre.

AÏN-TÉMOUCHENT. HÔPITAL DES "FRÈRES BOUCHERIT"

## Mise en service d'une unité de traitement des tumeurs cancéreuses

Une nouvelle unité de traitement des tumeurs cancéreuses est entrée en service mercredi à l'hôpital des "Frères Boucherit" dans la commune d'El Amria (wilaya de Aïn Temouchent). Le wali M'hamed Moumene, qui a supervisé l'opération, a souligné que cette nouvelle unité est chargée du suivi et du traitement de 89 malades de cancer, qui ne seront plus obligés à faire le déplacement à l'hôpital "Dr Benzerdjeb" au chef-lieu de la wilaya. Le responsable a assuré que cet espace médical spécialisé a été doté des équipements nécessaires, et un personnel médical et paramédical qualifié a été mobilisé pour offrir des soins de qualité aux patients. Il a ajouté que selon le programme établi par la direction locale de la Santé, les deux établissements hospitaliers de Beni Saf et Hammam Bouhadjar seront bientôt renforcés par des unités similaires, révélant que des efforts sont mobilisés pour généraliser les dispositifs de détection précoce du cancer du sein dans tous les établissements hospitaliers de la wilaya. A l'hôpital d'El Amria, deux patients ont bénéficié mercredi d'interventions chirurgicales, les premières depuis l'entrée en service de cet établissement de santé en 2015, a annoncé pour sa part le directeur de la Santé par intérim, Dr Kouider Assi. L'hôpital sera prochainement renforcé par un nouveau service de prise en charge des patients du pied diabétique, encadré par des spécialistes en médecine interne et en chirurgie générale, selon le responsable.

## OUM EL-BOUAGHI. AIN M'LILA Entrée en service de la station d'épuration des eaux usées en 2023

La station d'épuration des eaux usées (STEP) en réalisation dans la commune d'Ain M'lila (65 km Ouest d'Oum El Bouaghi) entrera en service le premier trimestre de l'année 2023, a-t-on appris mercredi auprès de la Direction locale de l'Office national d'assainissement (ONA). Dans une déclaration à l'APS, Hamza Keram, directeur de l'unité locale de l'ONA, a précisé que le taux d'avancement du projet de cette structure, dont les travaux ont été entamés en 2013, a atteint environ 97 %, soulignant que l'enveloppe financière mobilisée pour la réalisation de cette opération dépasse 2 milliards DA. La capacité d'épuration quotidienne de cette station, en cours de réalisation à proximité de la route d'Ouled Gacem dans la commune d'Ain M'lila sur une surface de huit hectares, atteindra 25.000 m3, a souligné le même responsable. L'épuration des eaux usées dans les communes d'Ain M'lila et d'Ouled Gacem, la protection des citoyens contre les maladies à transmission hydrique et la préservation du barrage de Beni Haroun, relevant de la wilaya de Mila, contre la pollution, sont les objectifs de ce projet à concrétiser, a fait savoir M. Keram. Les eaux qui feront l'objet d'une opération d'épuration par cette station seront utilisées également dans l'irrigation des périmètres agricoles, a-t-on affirmé de même source.

CENTRE D'INTERPRÉTATION DU COSTUME TRADITIONNEL ALGÉRIEN

# Une institution pour préserver et valoriser le patrimoine national immatériel

Le Centre d'interprétation du costume traditionnel algérien, ouvert en 2012 à la Citadelle El Mechouar, au centre ville de Tlemcen, est une institution culturelle qui revêt une importance particulière dans la préservation et la valorisation du patrimoine culturel immatériel algérien, en vue de le faire découvrir au public algérien et aux touristes étrangers.

La création de ce centre culturel, "unique du genre aux niveaux arabe et africain", procède de "l'acquis historique réalisé grâce à la Chedda tlemcenienne, classée en 2012 patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a affirmé M. Snouci Abou Bakr, chef du département des études pédagogiques et des techniques d'enseignement du centre. La "Chedda tlemcenienne", l'une des tenues phares que le centre propose aux visiteurs, est le costume nuptial le plus ancien et le plus somptueux, remontant à la période qui précède la chute de l'ultime Royaume musulman en Al-Andalus (Andalousie) et que la femme de la région conserve précieusement et porte élégamment lors des mariages et des différentes occasions. Ce costume de cérémonie, qui renvoie aux différentes civilisations qui se sont succédé dans la région, se distingue par ses bijoux et ses différents accessoires, à l'instar de la chachia, de la blousa, de la fouta et du caftan. Relevant du ministère de la Culture et des Arts, ce centre était, à l'époque coloniale, "une caserne militaire", a fait savoir M. Snouci, ajoutant que le colonisateur a tenté, par tous les moyens, l'aliénation des monuments culturels et civilisationnels de Tlemcen mais aussi de toute l'Algérie. L'intervenant a précisé que cet établissement culturel avait été créé pour "préserver le costume traditionnel algérien et les traditions populaires associées aux fêtes islamiques en tant que patrimoine algérien immatériel" et "promouvoir et valoriser tout ce qui a trait à ce patrimoine immatériel". Le Centre d'inter-



prétation du costume traditionnel algérien accueille une exposition permanente de tenues traditionnelles algériennes dans sa salle principale "Assila", mettant en avant la diversité du patrimoine vestimentaire algérien à travers des modèles de costumes féminins tels que la chedda tlemcenienne, le karakou algérois, la blouza oranais, la gandoura constantinoise, le kar akou blidéen, la melhfa targuie et le "binouar" sétifien, ainsi que de costumes masculins comme le burnous, a indiqué le responsable. Le centre organise également des manifestations culturelles, des expositions et des journées d'étude lors de différentes occasions et fêtes religieuses et nationales, telles que le Ramadan, le Mawlid Ennabawi, l'anniversaire de la Révolution de libération et la Journée nationale de l'artisan. Il célèbre aussi des cérémonies de mariage traditionnelles et s'intéresse aux métiers de l'artisanat, a-t-il ajouté, précisant que toutes ces activités étaient organisées dans l'enceinte du Palais El Mechouar. Entre autres expositions organisées au centre, il y a lieu de citer celle dédiée au "mariage tlemcenien", qui a mis en avant les traditions et le cérémonial du mariage à Tlemcen, notamment la "khotba" (fiançailles), le trousseau de la mariée et la cérémonie de mariage, en mettant en exergue les costumes traditionnels portés par la mariée à chaque étape (chedda, redda, karakou...) et les chants et la musique exécutés à cette

occasion. Le Centre d'interprétation du costume traditionnel algérien a, par ailleurs, organisé, en coordination avec des associations de sauvegarde du patrimoine, une exposition sur le "Haïk", un vêtement traditionnel féminin porté dans plusieurs wilayas du pays de diverses manières selon les circonstances, heureuses comme les mariages et les visites de courtoisie, ou tristes comme les funérailles. Ce centre s'apprête à célébrer le 10e anniversaire de l'inscription de la Chedda tlemcenienne au patrimoine culturel immatériel de l'humanité, le 5 décembre 2012 par l'UNESCO, a-t-il rappelé. La Citadelle El Mechouar notamment le Palais royal zianide, connaît une grande affluence des visiteurs, enregistrant entre les 1 juin et 31 juillet 2022, plus de 56.000 visiteurs algériens et étrangers, dont la majorité avait visité le centre", a précisé M. Snouci. Depuis 2021, le centre publie "Assila" (authentique), une revue annuelle dédiée à la science, à la culture et au patrimoine et traitant des différentes activités qu'il organise durant l'année, outre "Rawnaq" (splendeur), une autre publication annuelle qui inclut des photographies sur les arts et le patrimoine. Le Centre d'interprétation du costume traditionnel algérien est l'une des nombreuses structures culturelles importantes créées dans le cadre de la manifestation "Tlemcen, capitale de la culture islamique" en 2011.

ALGER

## Ouverture du colloque "Malek Bennabi et la question de la Culture"

La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji a supervisé, jeudi au palais de la Culture Moufdi-Zakaria à Alger, l'ouverture du colloque "Malek Bennabi et la question de la Culture" organisé par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (AARC) avec la participation de nombre de chercheurs et de professeurs universitaires. Intervenant devant plusieurs personnalités politiques et intellectuelles, Mme Mouloudji a indiqué que "le penseur Malek Bennabi nous invite à nous remémorer les symboles tombés dans l'oubli pour qu'ils puissent guider nos pas", mettant en avant la centralité du livre et de la lecture dans la politique du ministère de la Culture. "Malek Bennabi est justement un homme de lecture par excellence. Il a proposé sa vision au monde et œuvré au rapprochement de la culture et de la civilisation et des problèmes de la société à travers ses lectures", a-t-elle affirmé. La ministre a également évoqué le génie du penseur qui "questionne la réalité avec l'approche des grands penseurs et propose sa vision singulière sur les questions culturelles et civilisationnelles", faisant de lui, de Mustapha Lacheraf, de Abdelkader Djeghloul et de Ali El Kenz, "des références auxquelles nous devons la plus haute reconnaissance". Pour sa part, le recteur de Djamaâ El-Djazaïr, Cheikh Mohamed Maâmour Al Kacimi Al Hoceini a abordé les faits saillants de la vie du célèbre penseur Malek Bennabi qui s'est penché sur la problématique de "l'authenticité et de la modernité", soulignant que le penseur "s'est inspiré du Saint Coran pour se faire une perception et une approche". Il a estimé que cette "rencontre est une halte pour la réflexion et pour une lecture nouvelle de la pensée de Malek Bennabi". De son côté, le Directeur général de l'AARC, Abdelkader Bendamèche, a évoqué "l'organisation de la première édition de lecture -Malek Bennabi" qui va porter chaque année le nom d'un penseur algérien en vue de valoriser son patrimoine et ses œuvres, ajoutant que cette manifestation s'inscrit dans le cadre de l'effort du ministère de la Culture et des Arts visant la consécration de la lecture dans le milieu juvénile et à rendre hommage à un penseur algérien éminent". Le jury de cette première édition a dévoilé les 3 lauréats de cette 1e édition, en l'occurrence Laib Haidar (premier prix), Messaouda Ali Louaar (2e) et Soulaf Attabi (3e) en plus de trois autres prix d'encouragement. En marge de cette manifestation, la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a procédé à l'inauguration d'une exposition dédiée aux œuvres phares de Malek Bennabi outre des photos illustrant le parcours du penseur.

### Agenda culture

#### ● Opéra d'Alger Boualem-Bessaih (Ouled Fayet, Alger)

Jeudi 1er décembre : concert de Lemma. Avec Souad Asla, Rabia Boughazi, Sabrina Cheddad, Aziza Tahri, Zohra Kherabi, Khedidja Anebi et Mebrouka Brik.

#### ● Institut Cervantès d'Alger (rue Khelifa-Boukhalfa, Alger-Centre)

Du 24 novembre au 5 décembre : Cycle de cinéma «Espace féminin».

Jeudi 24 novembre à 17h30 : film documentaire Canto Cosmico. Niño de Elche (Espagne, 2021). Entrée libre selon la disponibilité des places.

#### ● Galerie d'art du théâtre de plein air Mohia de la Maison de la Culture Mouloud-Mammeri (Tizi-Ouzou)

Jusqu'au 29 novembre : exposition «Metanoïa» de l'artiste plasticien Adel Chergui. Vernissage de l'exposition le dimanche 20 novembre 2022 à 14h.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU CINÉMA D'ALGER

## La 11e édition en décembre

Les cinéphiles algériens pourront renouer avec les salles de projection de la capitale à la faveur du 11e Festival international du cinéma d'Alger (Fica), dédié au film engagé, qui donne rendez-vous à son nombreux public du 2 au 10 décembre, après une absence imposée par la pandémie de Covid-19. Ce retour sur la scène culturelle promet une édition assez exceptionnelle avec de belles nouveautés et un plus grand nombre de films proposés au public et des sections thématiques très variées, indique la commissaire du festival Zhira Yahi qui propose au public une édition particulière mar-

quant le retour du Fica et les 60e commémorations du recouvrement de l'indépendance.

Ce 11e Fica prévoit, comme à son habitude, une compétition déclinée en trois catégories, long métrage de fiction, long métrage documentaire et court métrage, et quatre projections en avant-première algérienne, ainsi que six focus thématiques.

La programmation du Fica propose des focus dédiés à la mémoire, "60e anniversaire de l'indépendance", "Retrouvailles" dédié à des films perdus puis retrouvés et restaurés, et un focus "Cinéma, mémoire et résistance". Dans

une optique pédagogique et un élan de sensibilisation à la cause écologique, le Fica prévoit un focus "Environnement", particulièrement dédié à la jeunesse, en plus d'un focus "Femmes" et du programme "Découverte" pour la promotion des premiers films ou premiers longs métrages. Les films en compétition et leurs rediffusions sont programmées dans les salles de l'Office Ryadh El Feth, alors que les focus seront partagés entre le Palais de la culture Moufdi-Zakaria et la salle de la cinémathèque d'Alger. Fondé en 2009, sous forme de "Journées du film engagé", le Festival international du cinéma

d'Alger s'est très vite imposé comme l'événement cinématographique incontournable de la capitale, connue pour sa programmation qui propose aux cinéphiles de grandes œuvres porteuses d'engagement et souvent très éloignées du circuit du cinéma commercial.

Des grandes causes palestinienne et sahraouie, à la résistance d'un éleveur scandinave pour préserver son mode de vie, le Fica aura permis aux cinéphiles algériens de découvrir, dix éditions durant, des œuvres qui ne sont pas dans les circuits de distribution et de rencontrer de grands réalisateurs à Alger.

# Les courses en direct



**HIPPODROME ABDELMADJID AOUCHICHE - ALGER**  
**SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022 - PRIX : LIBAS - PS.AR.NEE**  
**DISTANCE : 1 400 M - DOTATION : 350.000 DA - DÉPART : 15H30**  
**TIERCÉ - QUARTÉ - QUINTÉ**

## Un quinté superbement conçu

Ce samedi 26 novembre, l'hippodrome du Caroubier, nous propose avec ce prix qui porte le nom du grand champion Libas réservé pour chevaux de trois ans et plus arabe pur né-élevé n'ayant pas totalisé la somme de 251 000 dinars en gains et places depuis avril passé, un quinté superbe avec la présence de : Kirta, El Kerma d'Hem, Chaiaa, Fateh D'hem, Guebli d'hem, Draa Erih Mansour et Chahd sur sa forme, il s'agit là des éléments habitués à ce genre de parcours.

### LES PARTANTS AU CRIBLE

**1. SIF EL ABTAL.** Après plus de six mois d'absence, il vient de terminer quatrième lors de sa course d'entrée le 14 novembre écoulé sur les 1400 m. Outsider assez intéressant.

**2. DRAA ERIH MANSOUR.** Ce vieux coursier ne veut plus lâcher prise. Mais il se peut que cette fois-ci, il va retrouver une plus forte opposition. Méfiance.

**3. NEDJM EL FETH.** Son entourage a trop patienté avec lui, c'est le moment de montrer ce qu'il a dans le ventre. Méfiance.

**4. CHAHD.** Je pense qu'il n'est pas là pour faire de la figuration. Au mieux de sa forme, il n'aura aucun souci à se frayer un bon accessit. À suivre.

**5. MOUFID DU PAON.** Je cains qu'il s'attaque à plus forte partie ici. Tâche difficile

**6. FARES D'HEM.** Ce poulain n'arrive toujours pas à refaire surface. Je crains qu'il est toujours confronté à une tâche ardue. Difficile à retenir.

**7. KIRTA.** Cette pouliche est en pleine ascendance, on peut continuer à lui faire confiance. À suivre.

**8. FATEH D'HEM.** Ce poulain préfère bien les longs parcours, il aura largement son mot à dire. À suivre.

**9. EL KERMA D'HEM.** Cette jument trouve ici un engagement taillé sur mesure. Elle peut même inquiéter les meilleurs du lot. À suivre sans voir.

PROPRIÉTAIRE	N°	CHEVAUX	JOCKEYS	POIDS	COR	ENTRAÎNEURS
J. SAADI	1	SIF EL ABTAL	A.SAADI	57	7	PROPRIÉTAIRE
M. GHELLAB	2	DRAA ERIH MANSOUR	MS. GUEHIOUCHE	57	15	ABM. BOUBAKRI
L. BOUDJEMAA	3	NEDJM EL FETH (0)	O. CHEBBAH	56	10	A. DEHIBA
M. SAIHI	4	CHAHD	K. RAHMOUNE	56	9	L. RAHMOUNE
M. MAGHDAD	5	MOUFID DU PAON	JJ : CH. CHAABANE	55	2	PROPRIÉTAIRE
EH. HAMANI	6	FARES D'HEM	S. BENYETTOU	55	6	S. ROUANE
A. BENAYAD	7	KIRTA	CH. ATTALLAH	55	4	M. BECHAIRIA
F. METIDJI	8	FATEH D'HEM	W. HAMOUL	55	11	H. FATMI
MZ. METIDJI	9	EL KERMA D'HEM	K. BAGHDAD	55	14	K. BAGHDAD
M. BOUKHALAT	10	AQSA FALASTINI (0)	S. BENDJEKIDEL	54	1	MS. CHAABANE
B. AMRAOUI	11	ASAFA DE TUNE	AM. BENDJEKIDEL	54	16	PROPRIÉTAIRE
M. ZIDELKHIR	12	DINARZED D'HEM	T. ALI OUAR	54	12	A. ROUBAH
A. RAHOUANI	13	ERAKAS	A. BOUSSAA	54	17	A. BOUSSAA
M. MAGHDAD	14	MORTADJEZ	JJ : MS. AIDA	53	8	PROPRIÉTAIRE
Y. HAMDANI	15	CHAI AA (0)	A. YAHIAOUI	53	13	A. CHELLAL
L. BOUDJEMAA	16	FOUNOUN	AP : Y. MOUISSI	52,5	5	A. DEHIBA
F. METIDJI	17	GUEBLI D'HEM	JJ : MD. ASLI	52,5	3	D. DJELLOULI

**10. AQSA FALASTINI.** Tâche difficile.

**11. ASAFA DE TUNE.** Le lot est assez consistant à l'arrière. Elle risque d'échouer. Outsider lointain.

**12. DINARZED D'HEM.** Cette jument, aura que des chances secondaires en pareille compagnie. Tâche assez difficile

**13. ERAKAS.** Ce poulain est dans un excellent état physique. En cas de défaillance des favoris il peut figurer tout juste pour une cinquième place.

**14. MORTADJEZ.** Tâche difficile.

**15. CHAI AA.** Elle reste sur une belle victoire, si sa forme est maintenue, elle peut être redoutable.

**16. FOUNOUN.** Tâche difficile.

**17. GUEBLI D'HEM.** Il est clair que ce transfu-

ge de Tiaret n'est pas là pour de la figuration. On ne peut lui faire un interdit pour les places. Méfiance.

### DANS LE CREUX DE L'OREILLE MON PRONOSTIC

**7. KIRTA - 9. EL KERMA D'HEM - 15. CHAI AA - 8. FATEH D'HEM - 17. GUEBLI D'HEM**

### LES CHANCES

**4. CHAHD - 2. DRAA ERIH MANSOUR**

## Interpol intercepte 130 millions de dollars en faisant la chasse aux crimes en ligne

Une opération d'envergure menée par Interpol a conduit à l'arrestation de près d'un millier de suspects, et permis d'intercepter 130 millions de dollars d'actifs issus de fraudes commises en ligne, a annoncé jeudi l'institution. L'opération Haechi III a duré plus de cinq mois, du 28 juin au 23 novembre, dans une trentaine de pays, explique dans un communiqué Interpol, dont le siège est à Lyon, en France. Au total, l'opération a permis l'arrestation de 975 personnes et la résolution de plus de 1 600 dossiers. Près de 2 800 comptes de dépôts et d'actifs virtuels ont été bloqués en lien avec ces affaires de criminalité financière. Les investigations lancées dans le cadre de Haechi III ont permis d'identifier de nouvelles tendances dans le crime en ligne, en particulier de nouvelles variations dans les usurpations d'identité, les escroqueries sentimentales. Les enquêteurs ont par ailleurs relevé une hausse importante des fraudes sur les applications de messageries instantanées qui encouragent le paiement via des portefeuilles de cryptomonnaies. Dans l'une des enquêtes, deux Coréens sous le coup de notices rouges d'Interpol, suspectés d'avoir détourné 28 millions d'euros auprès de 2 000 victimes grâce à une pyramide de Ponzi, ont été arrêtés en Grèce et en Italie.

## Elon Musk annonce le rétablissement des comptes suspendus sur Twitter

Le nouveau patron de Twitter Elon Musk a annoncé jeudi qu'il allait rétablir dès la semaine prochaine les comptes suspendus sur la plateforme, "à condition qu'ils n'aient pas enfreint la loi ou envoyé des spams de façon scandaleuse". "Le peuple a parlé", a tweeté M. Musk, qui avait publié mercredi sur son réseau un sondage à l'issue duquel une majorité s'est dégagée en faveur de cette mesure. À la question, publiée mercredi en forme de sondage sur son compte, de savoir si Twitter devrait proposer une "amnistie générale aux comptes suspendus à condition qu'ils n'aient pas enfreint la loi ou envoyé des spams de façon scandaleuse", 72,4% des quelque 3,16 millions de personnes ont dit "oui". "Le peuple a parlé, l'amnistie débute la semaine prochaine", a tweeté M. Musk jeudi, jour férié aux États-Unis pour la fête de Thanksgiving, accompagnant sa publication du message "Vox Populi, Vox Dei" ("La voix du peuple est la voix de Dieu").

## Saisie de plus de 500 kg de kif traité et arrestation de deux personnes à Nâama

Les services de Sûreté de la daïra de Sfisifa (Nâama) en coordination avec ceux de la Gendarmerie nationale, ont saisi 509 kg de kif traité, et arrêté deux suspects, a-t-on appris vendredi de la direction de la Sûreté de wilaya. Cette opération a été menée avec la participation et le soutien de la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de la commune de Djenien Bourezg (extrême sud-ouest de la wilaya), en exploitant des informations selon lesquelles un réseau criminel transfrontalier organisé, spécialisé dans le transport et le trafic de la drogue, a tenté d'acheminer une quantité importante de drogue depuis



la bande frontalière ouest, a indiqué la Cellule de communication et de relations publiques. L'opération, qui

s'inscrit dans le cadre de la coordination des efforts entre les différents corps de sécurité pour lutter contre les réseaux criminels activant dans le trafic de drogue, a permis la saisie, outre de ladite quantité de stupéfiants, d'un camion et de deux voitures qui ont été utilisées par le même réseau, ainsi que l'arrestation de deux suspects, précise la même source. Après l'accomplissement des procédures légales, une procédure judiciaire a été engagée contre les suspects, qui ont été présentés devant les juridictions compétentes, a-t-on souligné.

## Arabie saoudite : suspension des cours et des vols en raison de fortes pluies



Arabie saoudite a annoncé, jeudi, la suspension des cours et des vols à Djeddah (ouest), et la fermeture de plusieurs routes et tunnels à La Mecque, en raison des fortes pluies dans le pays. Le département de l'Éducation de Djeddah a annoncé, dans un communiqué, la suspension des cours dans toutes les écoles de la ville, "en raison de la situation pluvieuse et pour préserver la sécurité des élèves". De son côté, l'université du roi Abdulaziz de Djeddah a annoncé, dans un communiqué, "la suspension des études en raison de la situation pluvieuse". Pour sa part, l'aéroport international Roi-Abdulaziz de Djeddah a indiqué, via Twitter, que "le départ de certains vols a été retardé en raison des conditions météorologiques". À son tour, les autorités de La Mecque ont annoncé sur Twitter, "la fermeture de routes et d'un certain nombre de tunnels", et a appelé à "éviter" d'autres tunnels. L'agence météorologique saoudienne a lancé une alerte contre "de violents orages, précédés de vents forts", dans plusieurs régions du pays, dont La Mecque et Médine.

## 12 morts et 373 blessés sur les routes en une semaine

Douze personnes ont trouvé la mort et 373 autres ont été blessées dans 327 accidents de la circulation survenus du 15 au 21 novembre en zones urbaines, a indiqué jeudi un communiqué des services de la Sûreté nationale. Comparativement aux chiffres enregistrés durant la semaine écoulée, le bilan des accidents de la circulation a connu une baisse de -24 accidents, -38 blessés alors que le nombre de mort a connu une augmentation de (+5), a précisé le communiqué. Selon les mêmes données, "le facteur humain demeure la principale cause de ces accidents (+97%), en raison notamment du non-respect du code de la route et de la distance de sécurité, de l'excès de vitesse, de la fatigue, du manque de vigilance au volant et d'autres facteurs liés à l'entretien du véhicule", ajoute le communiqué. La DGSN a réitéré son appel aux usagers de la route au respect du Code de la route et à davantage de vigilance et de prudence lors de la conduite, rappelant que les numéros vert 15-48 et de secours (17) mis à la disposition des citoyens 24h/24h, conclut le communiqué.

## Démantèlement d'une bande criminelle spécialisée dans l'organisation de hargas à Oran

Les services de police d'Oran ont réussi à démanteler une bande criminelle composée de sept personnes actives dans l'organisation de traversées d'émigration clandestine par voie maritime, a-t-on appris, jeudi, auprès de la direction de sûreté de wilaya. L'opération est intervenue suite à l'exploitation d'informations parvenues à la brigade de recherche et d'intervention du service de wilaya de la police judiciaire selon lesquelles les membres du réseau organisaient des traversées d'émigration clandestine à partir de la bande côtière de la daïra d'Aïn El-Turck, a indiqué la cellule de communication et des relations publiques. Les mêmes services



ont enclenché des investigations, qui se sont soldées par la localisation des membres du réseau, dont quatre ressortissants étrangers, et ont procédé à leur arrestation. Une embarcation, un moteur, deux gilets de sauvetage et un véhicule servant à la surveillance et à la sécurisation de la route ont été saisis, ainsi qu'une somme de

60 000 DA des revenus des activités criminelles de cette bande, a-t-on indiqué. Une procédure judiciaire a été engagée contre les membres de ce réseau, qui seront traduits devant les juridictions compétentes, sous l'accusation de constitution d'une bande de malfaiteurs spécialisée dans le trafic international d'être humain, avec la détention d'équipements servant aux traversées clandestines et entrée et séjour illégaux sur le territoire nationale, selon la même source.

**MISE**

## AUX POINGS

«Les BRICS font office d'exemple de véritable diplomatie multilatérale qui répond aux réalités du 21e siècle. Ils incarnent la synergie des cultures et civilisations qui représentent les différentes régions de la planète».

Le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov



**Le Courrier**  
d'Algérie

Quotidien national d'information  
Édité par l'Eurl Millénum Presse

### Siège social :

Maison de la presse Kouba - Alger  
R.C. : N° 01 B 00 151 30

### Compte bancaire :

BNA Zirout Youcef N° 300 101 600

### Directeur de la publication-gérant :

Ahmed TOUMIAT

### Administration-publicité :

Tél. / Fax. : 023 70 94 27

### Rédaction :

Tél. : 023 70 94 35

023 70 94 22

023 70 94 30

023 70 94 31

Fax. : 023 70 94 26

### Composition :

PAO Le Courrier d'Algérie

### Publicité-ANEP :

1, Avenue Pasteur-Alger

Tél. : 021 73 76 78

Fax : 021 73 95 59

### Impression :

- Centre : SIA

- Est : SIE

- Ouest : SIO

Diffusion : M.P. Diffusion

### Nos bureaux régionaux

#### Tizi Ouzou :

3, Rue Capitaine Si Abdellah, immeuble Belhocine

Tél. / Fax. : 026 20 20 66

#### Oran :

6, avenue Khedim Mustapha

Tél. / Fax. : 041 39 45 73

#### Bouira :

Rue Gherbi Guemraoui - Immeuble Kheerouf - Bouira.

Tél. / Fax. : 026 94 20 76

Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation

Le Courrier d'Algérie informe ses lecteurs du changement de ses adresses électroniques et leur communique les nouvelles : lecourrierdalgérie@yahoo.fr redaction\_courrier@yahoo.fr

## MÉTÉO D'ALGER

Samedi 26 novembre 2022

19 °C / 10 °C

Dans la journée : Nuageux  
Vent : 17 km/h  
Humidité : 63%

Dans la nuit : Nuageux  
Vent : 10 km/h  
Humidité : 81%

# Le Courrier

L'INFORMATION AU QUOTIDIEN d'Algérie

## HORAIRES DES PRIÈRES

Samedi 2 jourmada el oula 1444

Dohr : 12h36  
Assar : 15h14  
Maghreb : 17h36  
Îcha : 18h59

Dimanche 3 jourmada el oula 1444  
Sobh : 06h07  
Chourouk : 07h38

OUVERTURE DU 23<sup>E</sup> SALON INTERNATIONAL DE L'ARTISANAT À ALGER

## Les créations palestinienne et sahraouie à l'honneur

Pour que les visiteurs prennent conscience que ces peuples opprimés ont une identité culturelle perpétrée dans leurs traditions et dans leur vie de tous les jours, et que l'activité artisanale renforce la communauté et met en avant la constance face à l'occupation et le viol des droits fondamentaux.

Le 23<sup>e</sup> Salon international de l'artisanat (SIAT), qui s'est ouvert jeudi au Palais des expositions (Pins maritimes, Alger), pour une durée de neuf jours, a été inauguré par le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Yacine Hamadi, lequel a souligné « la nécessité d'améliorer la qualité de l'artisanat en incluant des conceptions modernes tout en préservant leur authenticité ». Mettant l'accent sur la nécessité « d'améliorer et de promouvoir le niveau de la formation pour atteindre la qualité ». Le ministre a également loué la qualité de l'artisanat national qui contribue au développement économique et à la préservation de l'artisanat pour les futures générations, ajoutant que le nombre des artisans immatriculés au niveau national « s'élève à 400 000 artisans ayant contribué à la création de plus de 1 140 000 postes d'emploi et 400 milliards DA au produit intérieur brut (PIB) ». À travers 270 plateformes d'exposition, cet événement permettra aux exposants de promouvoir leurs produits artisanaux à travers des contenus exclusifs de grande qualité, une manifestation qui verra la conclusion de plusieurs partenariats avec des pays en vue d'échanger les expériences et expertises. Organisé par l'Agence nationale de l'artisanat et considéré parmi les plus grandes expositions du secteur de l'artisanat en Afrique, le SIAT a vu la présence de plus de 200 artisans nationaux et 56 artisans étrangers de neuf pays, à savoir la Tunisie, l'Égypte, l'Afrique du Sud, le Pakistan, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la Palestine et le Sahara Occidental. La présence de stands d'exposants de la Palestine et du Sahara occidental, revêt un cachet particulier pour les organisateurs et aussi pour les visiteurs, qui se sont déplacés, jusqu'à hier, deuxi-



me jour, depuis l'ouverture jeudi, du Salon, l'expression de la solidarité et du soutien de l'Algérie à la lutte des peuples palestinien et sahraoui pour la liberté et l'indépendance.

### LA PRÉSERVATION DE L'IDENTITÉ ET DE LA CULTURE, UNE AUTRE ARME DE LUTTE CONTRE L'OCCUPATION

C'est l'effroi quand nous voyons des Palestiniens froidement assassinés par l'armée sioniste et toutes ces images sanglantes. Il est de notre devoir d'afficher, à travers notre soutien à l'art et la culture palestiniens, notre solidarité avec le peuple palestinien et à son combat libérateur légitime, contre l'occupant sioniste. De même pour le peuple sahraoui, afin de mettre en lumière la consécration de son identité, la promotion de sa culture et la réaffirmation de sa volonté de poursuivre sa lutte pour se libérer de l'occupation marocaine du Sahara occidental. Des créations et un savoir-faire, qui expriment outre son identité sahraouie, son histoire et sa résistance contre les tentatives de l'occupant marocain de dénaturer et effacer l'identité du peuple sahraoui. Une manifestation qui vise avant tout, outre le soutien aux palestiniens et les sahraouis, à rendre davantage visible, l'ancrage de l'identité de ces peuples et la préservation de leur patrimoine et identité, dans leur résistance contre les politiques coloniales des sionistes et de l'occupant

marocain Le SIAT sera ainsi l'occasion pour les visiteurs de découvrir la diversité des créations artisanales palestiniennes et sahraouies,

Hamid Si Ahmed

## RECRUTEMENT DANS LA POLICE L'âge limite repoussé à 28 ans

L'âge de recrutement au sein de la police nationale a été repoussé à 28 ans, a annoncé jeudi le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales Brahim Merad, lors d'une séance plénière à l'APN consacrée aux questions orales. En effet, le ministre de l'Intérieur a affirmé qu'« après une étude minutieuse et approfondie des conditions de recrutement au sein de la police, il a été décidé de revoir l'âge limite de recrutement qui passe ainsi à 28 ans pour les officiers principaux de police, de 21 à 26 ans pour les inspecteurs de police, de 21 à 27 ans pour les officiers de police et de 19 à 25 ans pour les agents ». La décision est motivée, par le fait de permettre à un plus grand nombre de jeunes algériens de rejoindre les rangs de ce service de sécurité. Aussi, les candidats au recrutement au sein de la DGSN devaient être jusque-là, âgés de 19 ans au moins et de 23 ans au plus le jour du concours et ce depuis 2012.

S. O.

ALGÉRIE – ITALIE

## Une délégation du CREA reçue par le vice-ministre du Développement économique

Une délégation de chefs d'entreprise du Conseil du renouveau économique algérien (CREA) a été reçue en audience par le vice-ministre italien du Développement économique en charge des entreprises, Valentino Valentini, a indiqué hier l'organisation patronale dans un communiqué.

Il s'agit, selon le CREA, de la première audience accordée à une délégation étrangère par Valentini depuis sa nomination au ministère du Développement économique italien. "D'après les observateurs italiens, cette diligence à rencontrer les opérateurs économiques algériens confirme le grand intérêt donné au renforcement de la coopération économique entre les deux pays", lit-on dans le texte. Lors de la rencontre, qui s'est déroulée en présence de Soufiane Amara, premier Conseiller à l'ambassade d'Algérie à Rome, Valentino a "fortement souligné l'excellence des relations politiques avec l'Algérie et fait part de sa détermination à rehausser intensément le niveau du partenariat économique par l'intermédiaire d'investissements italiens, de transfert de savoir-faire et de technologies innovantes notamment dans les secteurs de l'agriculture, des mines, du tourisme et du textile", a-t-on ajouté dans le communiqué. Après un exposé sur le nouveau code des investissements, le président du CREA, Kamel Moula, a fait part de "sa disponibilité pour accompagner les opérateurs économiques italiens dans l'identification de partenaires algériens pour aboutir à la création de Joint-Venture", ajoute le document. "Un partenariat ambitieux de coproduction peut ouvrir les portes à une exportation conjointe de produits manufacturés et certifiés vers l'Europe et l'Afrique", a estimé le CREA.

R. N.

MALADIES CARDIOVASCULAIRES

## 14 000 Algériens meurent chaque année

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, a fait savoir que 14 000 personnes trouvent la mort chaque année en Algérie en raison de maladies liées au cœur. S'exprimant à l'ouverture des travaux de la 26<sup>ème</sup> conférence interna-

tionale de la Société algérienne de cardiologie, Saihi a souligné que les maladies du cœur sont les premières causes de décès à travers le monde et en Algérie également. À la même occasion, le ministre a relevé qu'il est temps de s'approfondir

encore plus sur les causes à l'origine des maladies cardiovasculaires en procédant à une étude minutieuse de l'hypertension notamment, du diabète, du tabagisme et autres facteurs.

Ania Nch

D'UTILITÉ ANTI-FEUX DE FORÊT

## Le premier drone algérien verra le jour en 2023

Le ministre de l'Intérieur Brahim Merad, a révélé, le lancement de fabrication de drones algériens à travers l'initiative lancée par la Délégation nationale aux risques majeurs pour contrer les feux de forêt. Répondant aux questions orales lors d'une séance plénière, tenue jeudi, à l'APN, le ministre a précisé que « la production du premier modèle aura lieu en 2023 » et sera

utilisé, dans le suivi, la surveillance, l'alerte et la prévention des risques d'incendie. Aussi il a annoncé, dans le cadre des mesures proactives prises à cet égard, l'Algérie « réceptionnera le premier aéronef en décembre prochain », en plus de trois autres aéronefs restant, l'année prochaine.

R. N.

## SOUS-RIRE

